

POUR

L'Éducation, L'Enseignement, La Recherche, La Culture

Élections professionnelles La FSU confortée

Alexis Jenni, Prix Goncourt

Evaluations, pour qui ?

« Alé montre ta feuille. Tinkiet le prof voit Ri1. »

Voilà, mot pour mot, le SMS que j'ai intercepté la semaine dernière dans ma classe, en plein contrôle. J'ai aussitôt mis un zéro à l'élève. Mais lorsque j'ai voulu attraper son portable pour le confisquer, il est tombé par terre et s'est cassé. Le lendemain, les parents se sont plaints. Alors, j'ai appelé la MAIF et j'ai tout expliqué à un conseiller. Pas d'inquiétude m'a-t-il dit, nous allons régler le problème. À mon grand soulagement.

Christian - professeur de français à Montauban.



OFFRE MÉTIERS DE L'ÉDUCATION
EN PARTENARIAT AVEC LES AUTONOMES DE SOLIDARITÉ LAÏQUES*
Souscrivez en ligne sur maif.fr



ASSUREUR MILITANT

Revue de la
Fédération Syndicale
Unitaire
104, rue Romain
Rolland
93260 Les Lilas
Tél. : 01 41 63 27 30
Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr
Mél :
fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0710-S07429
N° ISSN : 1246-077 X
Directeur
de la publication :
Bernadette Groison
Rédaction :
Marianne Baby,
Monique Daune,
Emmanuel Guichardaz,
Élizabeth Labaye,
Jacques Mucchielli,
Isabelle Sargeni-Chetaud.
Conception :
agence Naja

Publicité :
Com d'habitude
publicité
Clotilde Poitevin
25, rue Fernand-Delmas
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03
E-Mail :
contact@comdhabitude.fr

MAIF p. 2
GMF p. 9
CASDEN p. 31
Ligue de
l'enseignement p. 32

Joint à ce numéro,
un supplément 8 pages
FSU, SFR-Retraités

Compogravure : CAG
Impression : SIEP
Credit photo
couverture :
CADIEU/NAJA

Prix au numéro :
0,40 €
Abonnement : 5,25 €
Si vous changez
d'adresse, veuillez
communiquer
vos nouvelles
coordonnées
à votre syndicat.



sommaire

sociales

Budget :
régressions majeures 6

Moins de pauvres 8

publiques

Élections professionnelles 11

Intercommunalité : en attente 12

éducatives

Bientôt les ASCO 16

c'est demain

L'économie sociale
et solidaire 24

culturelle

L'opéra sur écran 28

DOSSIER

Évaluations, pour qui ?

L'évaluation des élèves est constitutive de l'acte pédagogique. Elle pose de variables questions à l'ensemble de la communauté éducative (objectifs visés, modalités retenues, utilisation et interprétation des résultats...).



© CADIEU/NAJA

Alexis Jenni, Prix Goncourt

Alexis Jenni, professeur dans un lycée de Lyon, est le lauréat du Prix Goncourt 2011 pour son premier roman L'art français de la Guerre.



© HÉLIE GALLIMARD

édito

Le choix de la FSU



Bernadette Groison

Aux élections professionnelles, les personnels ont exprimé le choix d'un syndicalisme unitaire d'action et de propositions en confirmant la place de la FSU. Première organisation syndicale à l'Éducation Nationale et à l'Agriculture, elle progresse aussi dans tous les ministères où elle s'est présentée. La FSU reste ainsi une force essentielle dans la Fonction publique. Cette force sera nécessaire pour faire face à la remise en cause incessante de la Fonction publique et aux plans de rigueur successifs tout aussi inefficaces et injustes les uns que les autres. Pour sortir de la crise, c'est une autre politique qu'il faut envisager. Contrairement à ce qu'affirme le gouvernement, il est non seulement crédible et sérieux mais aussi indispensable de proposer de toutes autres mesures sur la fiscalité, pour l'emploi et les salaires, les services publics et la Fonction publique... qui sont autant de leviers pour un avenir plus juste et plus solidaire.

Pour ouvrir ces perspectives, la FSU participera, dans le cadre de l'intersyndicale interprofessionnelle, à la mobilisation de tous les salariés, chômeurs jeunes et retraités pour imposer des alternatives à cette situation.

Indignés d'ailleurs...

Les campements de La Puerta del Sol à Madrid, puis de la place Syntagma à Athènes se faisaient l'écho des colères montantes contre la spéculation, le « triple A » et les plans d'austérité imposés aux populations. Le mouvement des « indignés », parti des pays d'Europe les plus brutalement touchés, des jeunes et des chômeurs, a pris une dimension plus internationale avec en septembre l'occupation hautement symbolique de Wall Street. L'occupation pacifique des places à vocation de débat public, l'utilisation large des réseaux sociaux, forums internet ont marqué ce développement. Le 15 octobre, l'arrivée à Bruxelles de la première marche des indignés, a été marquée par plusieurs centaines de rassemblements dans une quarantaine de pays. En France, alors que le livre de Stéphane Hessel s'était vendu à plus de deux millions d'exemplaires, le mouvement a pourtant du mal à prendre.

> CANNES

Un G20 pour rien

Les 3 et 4 novembre, à l'invitation de la France, les dirigeants des 20 pays les plus riches de la planète se sont donné rendez-vous à Cannes.

Cette réunion s'est tenue à la suite du laborieux sommet européen de la fin octobre. Entêtés dans leur détermination à « raser les marchés », les gouvernements persistent dans les mesures d'austérité imposées à leurs peuples, dans la réduction des dépenses publiques, les attaques contre les conquêtes sociales. À l'inverse, la taxation des revenus financiers ne se fera que sur la base du volontariat, et la « lutte contre les paradis fiscaux » reste à l'état de vœu pieux.

Autant de décisions qui non seulement ne sortent pas les pays de la crise dans laquelle ils sont enfoncés depuis 2008, mais aggravent les inégalités et alimentent le cercle vicieux de la récession. Alors que les mouvements de protestations fleurissent un peu partout dans le monde (voir ci-contre), le « Forum des peuples » de Nice, contre-G20 à l'initiative de plus de 40 organisations et associations, dont la FSU, a alterné ateliers-débats, animations et une manifestation qui a rassemblé, en pleines vacances de la Toussaint, plus de 10 000 participants, dans le calme et la détermination.

Au cœur des revendications, le refus de



© TRÉVIER/INA/A

laisser aux puissants le droit d'imposer leurs solutions à la crise qu'ils ont eux-mêmes engendrée, mais aussi la nécessité de défendre, à l'inverse des logiques à l'œuvre aujourd'hui, la protection sociale, un juste partage des richesses et d'autres modes de développement, plus respectueux de l'environnement et du bien commun.

Il serait temps effectivement d'entendre la voix des peuples qui, en France comme ailleurs, s'invitent dans le débat que certains voudraient pourtant leur confisquer.

EMMANUEL GUICHARDAZ

MÉTIER

« Les yeux du chef de service »

« Lorsque, il y a un peu plus de 10 ans, la direction a demandé un volontaire pour la fonction d'ACMO, personne ne s'est proposé », explique Eric Béchir, 55 ans, agent à la DDTM des Pyrénées Atlantiques. C'est donc le secrétaire général qui a pris ces fonctions, mais il s'est retrouvé rapidement vite débordé. « Il m'a alors proposé de reprendre le flambeau. Comme il avait été préalablement formé, j'ai eu un appui et un soutien total pendant 5 ans ». Ces « années de bonheur » ne dureront pas cependant, avec les réorganisations imposées aux services territoriaux de l'État. Eric a vu ainsi la fonction se dégrader, et mise maintenant sur la formation. Mais qu'est-ce qu'un ACMO au juste ? C'est un Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité - on les appelle maintenant « Conseillers de Prévention ». « Ce sont les yeux du



Eric Béchir

Agent à la DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer) et ACMO

chef de service pour tout ce qui touche à l'hygiène et la sécurité », explique Eric. « sur le terrain, je repère les mauvaises positions de travail, l'absence de port d'équipement de sécurité... ». Pas question pour autant d'être un gendarme, prévient-il, il s'agit d'abord de discuter, de convaincre, et au besoin d'alerter. Et de faire de la prévention. Car pour Eric, c'est le travail qui doit s'adapter à l'agent, et non l'inverse. Pour exercer sa mission, Eric dispose d'une décharge de service de 40 %. Il participe aussi aux actions de formations, qu'il juge essentielles : « il faut notamment former et informer les cadres, qui ont encore tendance à minimiser les risques ». Il est vrai que si les textes datent de 1982, la prise de conscience est récente et surtout très diverses, selon les ministères. Eric pointe notamment l'Éducation Nationale, car « les risques, ce n'est pas seulement la route ou l'atelier, c'est aussi les TMS (troubles musculo-squelettiques) et les RPS (risques psycho-sociaux) ».

Emmanuel Guichardaz

> PLFSS

La santé amputée



Les députés ont avalisé sans état d'âme les mesures les plus iniques du PLFSS qui sera encore amputé par le plan de rigueur. Si la pétition de la mutualité a recueilli des milliers de signatures, cela n'a pour l'instant pas suffi et la campagne se poursuit contre cette mesure inique. Un espoir demeure cependant puisque le sénat, passé à gauche, a revu l'ensemble du PLFSS en commission, rejetant les mesures les plus injustes et réduisant même le déficit en proposant d'autres recettes (suppression de l'exonération des heures sups et taxation plus forte des retraites chapeaux et stock-options).

Plusieurs mesures ont d'ores et déjà été repoussées à l'assemblée : comme celle fiscalisant les allocations de congé parental (moyennant d'autres baisses), et Xavier

Bertrand a dû reculer sur la modification du taux des indemnités journalières qui aurait pesé sur les malades sans mutuelles, en général les plus précaires. Un amendement enlevant la gestion du régime obligatoire aux mutuelles de fonctionnaires, provoquant des interventions de la Mutualité Fonction Publique et des syndicats auprès de la Fonction Publique qui s'y est opposée, a également été retiré. Mais la multiplicité et la convergence des attaques est inquiétante.

Alors que monte la pauvreté, le désengagement est considérable et progressif sur les soins courants pour lesquels la sécu ne rembourse que 54 %. Ce sont les ALD, prises en charge à 100 %, qui permettent en fait d'afficher un taux moyen de prise en charge par l'assurance-maladie autour de 75 % (en léger recul). Cette situation rend donc indispensable une « complémentaire », d'où la gravité des attaques sur les mutuelles à but non lucratif qui vont devoir prendre des mesures au détriment des solidarités qu'elles s'efforcent de mettre en œuvre. La mutualité qui a renoué le contact avec les organisations syndicales, doit continuer dans cette voie pour avancer dans un combat commun ; elle ne survivrait de toute façon pas sur les décombres de l'assurance-maladie, mais les assurances privées, elles, prospéreront.

La première chose à faire est de re-solidariser la société et de placer le combat pour une assurance-maladie de haut niveau au premier plan. Cela suppose de fixer un objectif des dépenses plus ambitieux (il n'est que de +2,8 % aujourd'hui) - et donc de prévoir des financements supplémentaires justes. Cela nécessite aussi une organisation du système de santé efficace et préventive.

ELIZABETH LABAYE

Appel droit à la santé des femmes

La MGEN et la LMDE (mutuelle des étudiants) ont lancé un appel fin Octobre pour alerter sur un double recul préoccupant : recul du droit à la contraception et recul du droit à l'IVG...

L'appel s'adresse aux pouvoirs publics et propose toute une série de mesures, notamment en matière d'éducation, de prévention, de formation des praticiens, de suivi gynécologique, de gratuité du moyen de contraception adapté le mieux à chacune, pour que « s'exercent pleinement ces droits fondamentaux dont le non-respect est attentatoire aussi bien à la santé qu'à la liberté des femmes ».

<http://www.mgenrm.net/sante-droits-des-femmes/>



Pauvreté étudiante

De nombreux étudiants sont en situation de pauvreté. Un sur quatre est contraint de travailler pour assurer le minimum dans un contexte de cherté du logement, et de difficultés des parents modestes à les aider. Certains sont contraints pour des raisons financières de renoncer à se soigner au risque de problèmes ultérieurs plus graves. L'UNEF et la LMDE ont rencontré la FSU pour attirer l'attention des organisations syndicales de salariés sur ce problème. À cette rentrée, la mutuelle des étudiants est elle-même dans une situation critique. Gérant la sécurité sociale étudiante, elle subit l'insuffisante « remise de gestion » accordée par la CNAM aux mutuelles qui gèrent le Régime Obligatoire. Plus encore, elle va subir de plein fouet la taxation imposée à l'ensemble des mutuelles par le gouvernement, une taxation que la LMDE n'a pas les moyens de supporter financièrement. La FSU est intervenue et soutient la démarche combative des organisations étudiantes sur ce dossier qui touche à un acquis de l'indépendance des jeunes, la gestion de leur propre santé, avec la prise d'autonomie qui en découle.

La rigueur comme credo

Le second plan de rigueur (voir page 7) se caractérise par des mesures d'économies injustes socialement et inefficaces pour l'économie.

Quelques chiffres, en millions d'euros pour 2012 :

- Accélération de la réforme des retraites : 100
- Réduction des dépenses de santé : 700
- Poursuite de la réduction des dépenses de l'Etat : 500
- Moindre revalorisation des prestations sociales : 400
- Suppression de niches fiscales : 0, à comparer aux 11,4 milliards d'euros de cadeaux fiscaux accordés aux plus riches depuis 2007.



© CADIEUJANA

> PROJET DE LOI DE FINANCES 2012

Régressions majeures



© CADIEUJANA

Le nouveau plan de rigueur (le deuxième en à peine deux mois !), sur la base d'une croissance revue à la baisse (1 % au lieu de 1,75) prévoit de réduire encore de 500 millions le budget de l'État en 2012. Il va durcir une politique de réduction systématique des dépenses publiques qui a déjà fait beaucoup de dégâts. Usant sans retenue de la crise mondiale, des plans d'austérité injustes que la finance internationale impose aux peuples, le gouvernement tente encore d'esquiver les questions réelles du partage des richesses et d'une fiscalité plus juste.

À un moment où le chômage s'accroît, où les inégalités explosent, où il faudrait au contraire consolider les Services Publics dans l'intérêt de tous, le PLF consacre la poursuite d'une RGPP pourtant de plus en plus largement contestée et programme à nouveau la suppression de 30 400 postes de fonctionnaires l'an prochain (on en sera à 150 000 postes supprimés depuis 2008).

La simple stagnation en valeur des dépenses de l'État (hors paiement de la dette et des pensions) correspond en fait à une baisse de 4 % en volume pour l'en-

semble des exercices 2011-2012.

Logement, emploi, justice..., tous les secteurs sont concernés, avec un impact lourd sur des dépenses sociales. Ainsi, le gouvernement confirme le gel des dotations des collectivités territoriales jusqu'en 2014, avec même une diminution pour certaines, dès 2012. Il prévoit dans le PLF une baisse des aides destinées à la construction de logements sociaux, sans

compter les diminutions des crédits d'intervention dans le secteur de la jeunesse. Dans l'éducation nationale, sans tirer les leçons d'un bilan de rentrée, dénoncé dans les mobilisations massives du 27 septembre, le gouvernement supprime encore 14 000 postes : 5 700 dans les écoles primaires, 6 550 dans les collèges et lycées, 400 postes au sein des personnels administratifs... On en sera à 80 000 depuis le début du quinquennat Sarkozy ! Un vrai gâchis qu'il sera difficile de récupérer à court terme.

D'autres budgets, affichés comme stables ou en augmentation, sont en fait en trompe l'œil, dissimulant baisse en volume, modifications de missions ou transferts de charges. Le phénomène est particulièrement évident dans l'enseignement supérieur et la recherche, à la Justice ou au ministère des sports.

La FSU s'est adressée à tous les parlementaires pour réaffirmer que les services publics, la Fonction publique, l'Éducation et la recherche sont loin d'être une « charge » mais font partie des leviers pour sortir de la crise et préserver l'avenir de tous.

ISABELLE SARGENI-CHETAUD

Justice : baisse à la PJJ

Avec le Collectif unitaire Justice, c'est ensemble que dénoncent fonctionnaires du ministère de la justice, surveillants et directeurs de prison, conseillers d'insertion et de probation, éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse, greffiers, magistrats et avocats, alertant sur l'état catastrophique d'un service public dont l'augmentation affichée du budget ne permettra pas de faire face aux nouvelles missions et moins encore à celles déjà existantes. Les ratios de moyens budgétaires ou de ressources humaines par personne placée sous main de justice ne sont pas significativement améliorés et, s'agissant de la protection judiciaire de la jeunesse, il y a en réalité une baisse significative des moyens des services en place !

> DÉPENSES PUBLIQUES

Plan de rigueur

Les mesures d'austérité dévoilées le 7 novembre par François Fillon pour rassurer les marchés financiers et sauvegarder le triple A de la France visent à économiser 7 milliards supplémentaires d'euros en 2012 qui viennent s'ajouter aux 11 milliards d'efforts déjà annoncés le 24 août.



© CADIEUNAJA

Elles constituent le premier volet d'un plan pluriannuel de rigueur de plus de 100 milliards d'euros d'ici 2016, date à laquelle l'actuel premier ministre promet de revenir à l'équilibre des finances publiques et de « ramener le déficit à zéro ».

À quelques mois des élections présidentielles, il s'est efforcé d'afficher des « sacrifices » équitables, au nom d'« efforts » présentés comme incontournables pour sauver la France d'une possible « faillite ». Mais personne n'est dupe. Si les « plus aisés » sont censés être mis davantage à contribution pour « réduire l'écart de taxation entre les revenus de travail et les revenus du capital », ni le prélèvement forfaitaire libérateur porté à 24 % pour les dividendes et les intérêts, ni la majoration « temporaire » de 5 % du montant de l'impôt sur les sociétés, ni les quelques coups de rabot des niches fiscales... ne peuvent compenser les 11 milliards d'euros de cadeaux fiscaux que Sarkozy a octroyés aux plus riches depuis 2007.

Accroché à son sacro-saint « travailler plus pour gagner plus », ce dernier refuse de s'attaquer à la défiscalisation des heures

supplémentaires qui joue contre la création d'emplois en ne profitant qu'à ceux qui ont déjà un travail, alors que la suppression de la mesure permettrait à elle seule d'économiser 4 milliards d'euros.

Fillon a annoncé la poursuite de la réduction des dépenses publiques, sans toutefois préciser les postes budgétaires visés. L'accélération du report à 62 ans de l'âge de départ à la retraite, au prix d'un chômage accru pour les jeunes qui arrivent sur le marché du travail, ne règlera pas la question des déficits du régime d'assurance vieillesse qui tient d'abord et avant tout à une chute des recettes liée au chômage. Si on y ajoute la baisse des prestations sociales (allocations familiales, aides au logement, dépenses d'assurance maladie...) qui pénalisera essentiellement les plus modestes, la purge imposée par le « président du pouvoir d'achat » frappera donc surtout les salariés et les familles tout en entraînant la France dans la spirale infernale de la récession économique... parce qu'en étouffant la consommation et l'emploi, les plans d'austérité dictés par les marchés financiers en appellent forcément d'autres...

Au lieu de donner des gages aux agences de notation en s'attaquant aux droits sociaux et aux services publics, il faut, pour sortir vraiment de la crise, relancer l'emploi et la croissance, s'engager résolument vers plus de justice fiscale et un autre partage des richesses, mettre en place un contrôle public de l'activité des banques pour les recentrer sur les prêts et investissements utiles, permettre à la BCE de prêter aux États en lieu et place des banques privées.

MONIQUE DAUNE

Triple A
 Mise « sous surveillance », le 17 octobre dernier, pour 3 mois par l'agence de notation Moody's, la France voit son sacro-saint triple A menacé et s'achemine vers un nouveau tour de vis budgétaire afin de continuer d'emprunter au meilleur taux pour financer sa dette. La menace de Moody's visait manifestement à obtenir du gouvernement un nouveau plan d'austérité, bien au-delà des 12 milliards d'euros d'économies supplémentaires qu'il avait déjà programmées.
 Il est temps de sortir de cette dangereuse spirale ! Car les agences de notation fragilisent les États quand elles font monter les taux d'emprunt et elles font chuter la croissance quand elles réclament des politiques d'austérité, ce qui dégrade les finances publiques et renforce la spéculation financière.



© TRÉVIERS/NAJA

Audit citoyen de la dette publique

Pour que la dette publique fasse enfin l'objet d'un vrai débat démocratique, le « collectif national pour un audit citoyen de la dette publique », composé d'une vingtaine d'organisations syndicales et associatives, invite tous les citoyens à s'engager à tous les niveaux (local, national et européen) dans la démarche d'un audit citoyen.

En signant l'appel disponible sur <http://www.audit-citoyen.org/>, les citoyens expriment leur refus d'assister en spectateurs, en France et en Europe, à la liquidation des acquis sociaux et démocratiques au nom d'une austérité budgétaire imposée pour rassurer les marchés financiers (et sauver notamment le triple A de la France) et leur volonté de prendre en main leurs affaires loin des lobbies économiques et financiers.

Cachez ces mendiants...

Après Nice, Montpellier ou Chartres, la municipalité de Marseille a choisi « une réponse forte » pour « lutter contre les comportements portant atteinte à l'ordre public » et « ramener la tranquillité sur l'espace public », avec un arrêté qui interdit « de se livrer à toute forme de sollicitation ou appel à la quête », et réprime également la consommation d'alcool sur la voie publique. Les forces de police pourront verbaliser à hauteur de 38 euros... Pour l'opposition, « La pauvreté ne se combat pas en s'acharnant sur ses victimes ». Elle considère insupportable « l'aspect qui vise la mendicité non agressive », et juge la mesure « extrêmement difficile à mettre en œuvre ».



> RAPPORT

Moins de pauvres, peut-on y croire ?



Selon le rapport 2011 du gouvernement paru en octobre sur « Le suivi de la baisse d'un tiers de la pauvreté en cinq ans », les pauvres seraient en France de moins en moins nombreux. Qui peut y croire ? L'indicateur choisi, le « taux de pauvreté ancré dans le temps », passe effectivement de 13,1 % à 11,8 % entre 2006 et 2009, ce qui permet à Roselyne Bachelot de se féliciter de la lutte gouvernementale contre la pauvreté... sans préciser qu'il est très controversé. Selon l'INSEE qui s'appuie sur l'indicateur habituellement reconnu, le « taux de pauvreté relative », la pauvreté augmente au contraire de 13,1 % en 2006 à 13,5 % en 2009. Avec le mode de calcul adopté par le gouvernement, c'est un million de personnes qu'il fait disparaître des statistiques de la pauvreté. La ministre

n'hésite pas à entretenir la confusion, mélangeant les deux indicateurs pour comparer la France et l'Allemagne et démontrant faussement que nous ferions mieux que nos voisins outre-Rhin. Statisticiens et associations de solidarité contestent les conclusions de ce rapport. Pour Bruno Tardieu, délégué national d'ATD-Quart Monde, avec ce mode de calcul, « le taux baisse quasi automatiquement ». Et le directeur de la Fnars*, Matthieu Angotti de considérer : « À ce compte-là, dans 15 ans, il n'y a plus de pauvres en France ».

De côté d'Emmaüs, on rappelle qu'« au-delà de ce jeu comptable malsain, le nombre de pauvres continue incontestablement d'augmenter encore et toujours ». Le rapport annuel du Secours Catholique, rendu public le 8 novembre, le démontre encore, pointant notamment une hausse parmi les jeunes et les diplômés.

Accès à l'emploi, au logement, à la santé, à l'éducation : comme le remarque Matthieu Angotti, « C'est le comble de l'hypocrisie politique d'oser dire que tout va bien alors qu'on a une crise sociale sans précédent et que tous les indicateurs sont au rouge ».

MARIANNE BABY

*Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale.

Être pauvre ou pas, that is the question

Selon les règles statistiques d'Eurostat, utilisées par l'Insee mais aussi l'Observatoire national de la pauvreté, le seuil de pauvreté est fixé dans chaque pays à 60 % du niveau de vie médian (niveau atteint par la moitié de la population). En clair, si on a des revenus en dessous de ce curseur, on est pauvre. Ce seuil de 60 % a été arrêté par le Conseil européen de Laeken de décembre 2001, ce mode de calcul est donc partagé par les pays de l'UE. Le taux de pauvreté « ancré dans le temps » retenu par le gouvernement français, se contente juste de conserver le seuil de pauvreté de 2006 en l'ajustant à l'inflation. On ne tient pas compte de l'enrichissement du pays et de la hausse réelle du revenu médian. Avec ce calcul, le nombre de pauvres diminue mécaniquement : appliqué à la période 2000-2005 en France, il marque une baisse de la pauvreté de 22 % alors que cette baisse n'était que de 3 %.

Depuis 2006, avec la crise financière, la reprise du chômage et un nouveau développement des emplois précaires, la pauvreté est repartie à la hausse (0,4 point de plus selon l'Insee). Au total, la France compte 8,2 millions de personnes vivant sous le seuil de pauvreté, c'est-à-dire disposant de revenus inférieurs à 954 euros mensuels pour une personne seule.

GMF

Votre vocation
est d'enseigner,
la nôtre est de vous assurer.

OFFRE SPÉCIALE
PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT

- 10 %

sur votre assurance
AUTO



POUR LES MOINS DE 30 ANS

100 €
OFFERTS**

sur vos assurances
AUTO et SANTÉ

Pour découvrir les avantages qui vous sont réservés :

- Appelez le 0 970 809 809 (numéro non surtaxé)
- Connectez-vous sur www.gmf.fr/education-nationale

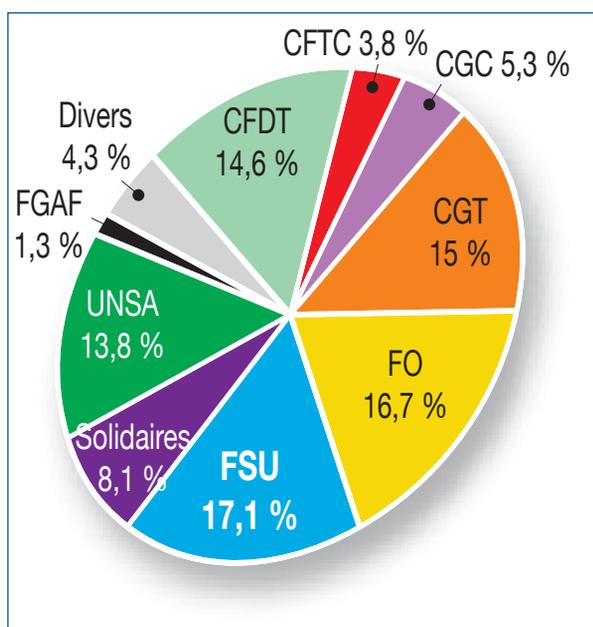


Assurément Humain

* Offre réservée aux agents des services publics, personnels de l'enseignement, la première année à la souscription d'un contrat d'assurance auto, valable jusqu'au 31/12/2011.
** Offre réservée aux agents des services publics de moins de 30 ans, la première année à la souscription d'un contrat d'assurance auto et/ou d'un contrat de complémentaire santé. Offre non cumulable avec le tarif avant-âge 30 et valable jusqu'au 31/12/2011. Conditions et détails des prestations dans votre agence GMF ou sur www.gmf.fr.
LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Paris 775 691 140 - Siège social : 76, rue de Prony 75017 Paris Cedex 17 et ses filiales GMF Assurances, La Sauvegarde, GMF Vie, Assistance Juridique et Fidèle Assistance. Adresse postale : 45830 Orléans Cedex 9.
ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Chartres 323 562 678 - Siège social : 7, avenue Marcel Proust 28000 Chartres Cedex 9 - Adresse postale : 45000 Orléans Cedex 9.
Les contrats complémentaires santé sont souscrits par l'ADACC, auprès de GMF Assurances et la Sauvegarde.

Élections Professionn

Les élections professionnelles d'octobre étaient un rendez-vous social majeur. Le vote direct des personnels aux comités techniques permet d'établir la représentativité des organisations syndicales, un élément fondamental du paysage syndical.



Résultats à la Fonction Publique d'État.

À l'issue de ces scrutins*, la FSU reste première organisation de la Fonction Publique d'État, première organisation syndicale aussi à l'Édu-

cation nationale et à l'Agriculture et progresse dans les autres ministères où elle s'est présentée. Tous les personnels de la fonction publique d'État et de la fonction publique hospitalière étaient appelés à voter en octobre pour élire leurs représentants dans les Comités Techniques, CAP et CCP, en application des nouveaux textes sur la représentativité syndicale (dits accords de Bercy). Plusieurs nouveautés dans ce vote : étaient appelés à voter pour les nouveaux comités techniques nationaux et de proximité l'ensemble des personnels, titulaires et non-titulaires. C'est maintenant sur la base de l'élec-

tion directe des Comités Techniques, et non plus par compilation des résultats aux commissions paritaires par corps, que se calcule la représentativité des organisations syndicales, et par voie de conséquence l'attribution des moyens syndicaux.

Des dysfonctionnements graves

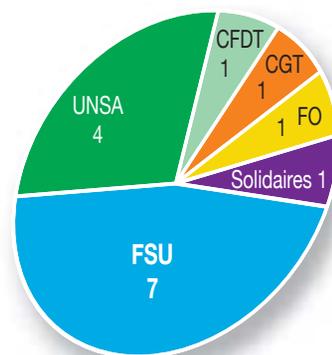
Force est de constater que les ministères n'ont pas voulu mettre en œuvre les outils de la démocratie sociale et que des dysfonctionnements graves sont apparus révélant aussi les effets du manque de préparation, de moyens et de personnels administratifs. Un déni de démocratie sociale inacceptable ! C'est particulièrement le cas à l'Éducation Nationale où des dizaines de milliers de personnels ont été empêchés de voter. La FSU attend les explications du Ministre de l'Éducation Nationale sur cette situa-

Éducation nationale : des dizaines de milliers de personnels empêchés de voter !

Avec l'imposition du vote électronique, c'est à une véritable course d'obstacles qu'ont été confrontés les personnels de l'Éducation nationale : seulement 50 % du corps électoral a reçu une notice de vote, de nombreux personnels n'étaient pas même inscrits sur les listes électorales... La FSU et ses syndicats avaient exprimé leur refus de la généralisation du vote électronique. Malgré les tests négatifs, le Ministre avait fait le choix de poursuivre

pour faire des économies... ou affaiblir le syndicalisme. Au total, c'est une baisse de plus de 20 points de participation qui impacte aussi les résultats globaux dans la Fonction Publique d'État. La FSU demande compte de cette situation. Elle s'est adressée au Premier ministre et au ministre de l'Éducation pour exiger la création d'une commission d'enquête administrative ainsi qu'aux groupes parlementaires pour demander une enquête parlementaire.

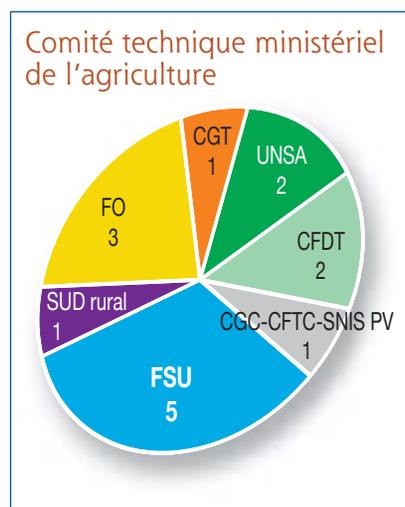
Comité technique ministériel de l'éducation nationale



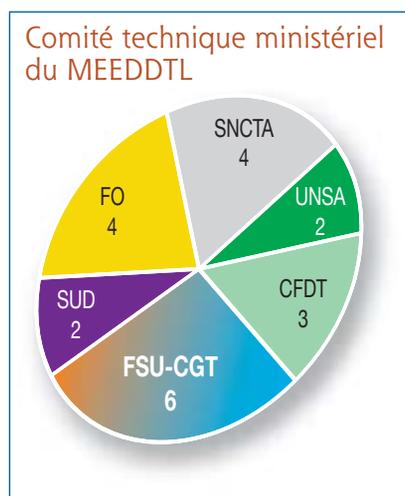
Dans l'Éducation Nationale, La FSU confirme sa place de première Fédération Syndicale avec une avance conséquente (plus du double de voix) par rapport à la seconde organisation et totalise 40,62 % des voix. Elle obtient 7 sièges.

elles, la FSU confortée

tion et demande une commission d'enquête (cf. encadré). Par ailleurs, les élections ont dû être reportées à la Justice à la demande de l'intersyndicale.



Au ministère de l'agriculture, la FSU est la première organisation avec 30,8 % de voix et obtient cinq sièges.



Au ministère de l'écologie (MEEDDTL), la liste unitaire FSU-CGT est majoritaire avec 35,1 % et totalise six sièges.

Grâce à l'engagement de ses équipes militantes sur le terrain, à la représentativité de ses syndicats nationaux dans les différents secteurs, la FSU confirme et accroît sa représentativité dans plusieurs ministères (Éducation, Agriculture, MEDDTL, Caisse des dépôts...).

Des progrès dans tous les secteurs

Elle entre au Comité Interministériel (santé-jeunesse, vie associative, solidarités, cohésion sociale, ville et sports) en obtenant un siège.

Ces résultats encourageants pour la suite du travail syndical sont confortés et amplifiés par les votes au niveau

des Commissions Administratives Paritaires de Fonctionnaires et des CCP (non-titulaires).

À un moment où le gouvernement remet en cause la Fonction Publique, dégradant chaque jour un peu plus la qualité des services aux publics et les conditions de travail des agents, la FSU est déterminée à poursuivre avec tous les personnels dans la voie d'un syndicalisme unitaire d'action et de propositions pour donner un avenir à la Fonction Publique, à ses personnels et pour construire un avenir plus démocratique !

CLARA CHALIGNY

*Sont encore attendus fin novembre les votes à la Justice et France Télécom

Les résultats de la FSU dans les ministères et établissements publics où elle avait présenté des listes

		FSU	
Ministères	exprimés	Voix	%
Éducation nationale	349 339	141 914	40,6
Agriculture	23 668	7 347	31
Enseignement supérieur	79 451	15 925	20
Affaires sociales	19 241	1 785	9,3
Culture	12 969	1 053	8,1
Écologie	54 664	3 251	5,9
Affaires étrangères	7 450	383	5,1
Économie, finances et emploi	125 193	5 227	4,2
		FSU	
Établissements	exprimés	Voix	%
CDC (Caisse des dépôts)	2 403	204	8,5
AEFE (Ens. Français à l'étranger)	5 428	2 720	50,1
INAO (Appellations d'Origines)	182	86	47,3
FranceAgriMer	804	154	19,2

La première métropole est née

Par décret du 18 octobre, est officialisée la Métropole Nice-Côte d'Azur, première concrétisation des métropoles envisagées par la loi de réforme des collectivités. Elle regroupera 545 000 habitants et 46 communes, chacune d'entre elles se voyant attribuer un nombre de sièges proportionnel à sa population. Les compétences de la métropole seront les mêmes que celles des quatre intercommunalités fusionnées. Par ailleurs, la métropole récupère sur son territoire trois compétences du département : la voirie départementale, les transports scolaires et la promotion économique du territoire à l'international.



© TRÉVIERNAJA

> COLLECTIVITÉS LOCALES

Intercommunalité : ça pourra attendre... un peu

Le gouvernement avait voulu mener tambour-battant la réforme des collectivités territoriales, parvenant à l'imposer y compris contre l'avis d'une partie des élus UMP. Cela lui a d'ailleurs peut-être coûté la majorité au Sénat.

L'essentiel de la fronde portait sur la question des intercommunalités, le regroupement imposé de communes et le rôle prépondérant attribué aux préfets. Les disparités sont grandes entre départements: dans certains rien ou presque ne bouge, dans d'autres les préfets ont proposé de véritables bouleversements, au mépris des fonctionnements existants. Ainsi, la suppression de syndicats déjà existants entre plusieurs communes, en particulier sur l'école, a notamment provoqué la colère de nombreux élus.

Le calendrier de mise en œuvre, prévu dans la loi au 31 décembre 2011, est en train de se desserrer un peu. Philippe Richert, ministre des Collectivités territoriales, a annoncé la possibilité, en cas de blocage des élus locaux, de finaliser jusqu'au second semestre 2012 les schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) qui dessineront la carte de l'intercommunalité de demain. Autre bémol ministériel : les schémas devront être le résultat d'une « coproduction entre le préfet et les élus » et la révision de la carte intercommunale ne devra pas être « une course au gigantisme ». Le Sénat vient d'ailleurs de débattre d'une proposition de loi repoussant à mars 2013



© TRÉVIERNAJA

la date limite d'adoption des schémas et rééquilibrant les pouvoirs des élus et du préfet.

Il n'y a pourtant pas d'opposition de fond d'élus locaux confrontés à un État qui se défait de plus en plus de certaines de ses responsabilités à un renforcement de l'intercommunalité, voire une mutualisation en matière d'urbanisme et d'aménagement ou même d'état civil. Les élus veulent maintenant pouvoir amender réellement les propositions des préfets et « avoir le dernier mot », comme l'a revendiqué M. Delaveau, président de l'AdCF (Assemblée des Communautés de France).

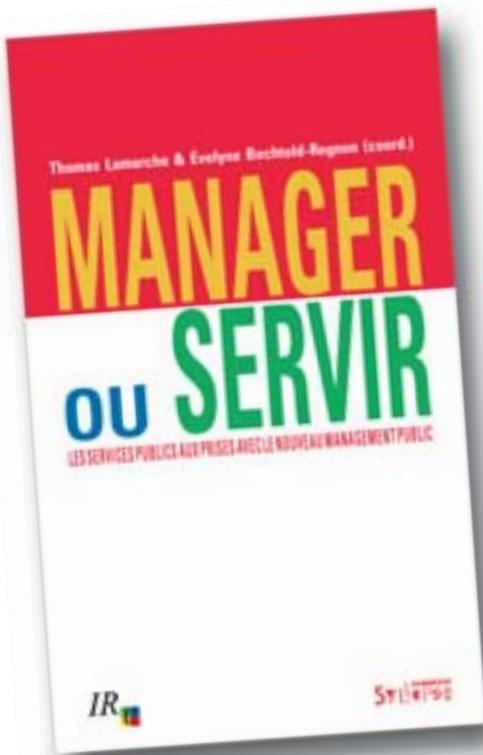
ISABELLE SARGENI-CHETAUD

Violences faites aux femmes

La domination masculine imprègne l'ensemble des rapports sociaux entre les sexes. Elle distribue le pouvoir et les places de façon complètement inégalitaire entre les femmes et les hommes : au travail, dans la représentation politique, à la maison, dans le sport, les médias, les arts et la culture. Partout les femmes doivent se battre pour l'égalité.

La lutte contre les violences faites aux femmes est donc une lutte primordiale pour atteindre l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, il faut réaffirmer que les violences sexuelles sont du domaine public et elles tombent sous le coup de la loi. Pour lutter contre les violences, pour signifier l'interdit, il faut des lois à la fois ambitieuses et pleinement mises en œuvre. Il faut donc avoir la ferme volonté politique de voter des lois efficaces et de les appliquer. La loi votée contre les violences, grâce à nos mobilisations, en juillet 2010 est incomplète parce que de nombreuses revendications ont été laissées de côté lors des débats législatifs. Et son application reste contrastée. Parce que les violences ne doivent pas être une fatalité pour les femmes, il faut exiger une loi cadre contre les violences faites aux femmes. C'était l'objectif de la manifestation organisée le 5 novembre à Paris.

Les dernières publications de l'Institut de recherches de la FSU



Les services publics sont au cœur des préoccupations des Français. Lors de la crise récente, ils ont fonctionné comme un bouclier, atténuant les effets dévastateurs de celle-ci sur les citoyens. Dans les discours gouvernementaux, les services publics sont également centraux. Sans jamais les attaquer de front, on prétend vouloir les pérenniser en les rendant plus efficaces et plus responsables. Ce petit livre s'interroge sur la réalité des effets des politiques du Nouveau management public sur les agents des services publics et en particulier sur ses cadres intermédiaires. Dans les domaines de la santé, de la justice, de l'éducation, faut-il désormais choisir entre manager et servir? Les professionnels de ces domaines disent tous à quel point la LOLF et ses corollaires ont fait évoluer leur travail. Leur sentiment est d'être constamment aux prises avec des injonctions paradoxales : faire plus avec moins, être plus autonome tout en étant confronté à des prescriptions centralisées impératives. Cet ouvrage souligne aussi les capacités de résistance des corps professionnels et de l'institution, capables d'inventer des modalités d'actions et de services nouvelles.

Ce livre, réalisé par le chantier de recherches « Nouveau management public » sortira fin avril. Réservez-le dès aujourd'hui en envoyant un chèque de 8 € + 2 € de port, à Institut FSU, 104, rue Romain Rolland 93260 LES LILAS - Tél. : 01 41 63 27 60

Ce qui ressemble aujourd'hui à un sabotage de l'école – suppressions de classes, réduction des effectifs enseignants et appauvrissement de la condition enseignante – ne suffit pas à caractériser la mutation historique de l'école. Celle-ci ne joue plus seulement une fonction dans le capitalisme, comme l'ont montré les analyses critiques des années 1970 : elle se plie de l'intérieur à la norme sociale du capitalisme. L'« employabilité » est le principe et l'objectif de la normalisation de l'école, de son organisation et de sa pédagogie. L'école devient peu à peu un système hiérarchisé d'entreprises productrices de « capital humain » au service de l'« économie de la connaissance ». Elle cherche moins à transmettre une culture et des savoirs qui valent pour eux-mêmes qu'elle ne tente de fabriquer des individus aptes à s'incorporer dans la machine économique. Les effets inégalitaires de la concurrence, la mutilation culturelle introduite par la logique des « compétences » ou la prolétarianisation croissante du monde enseignant révèlent la perte d'autonomie de l'école par rapport au nouveau capitalisme et aux luttes des classes sociales autour de l'enjeu scolaire. Dans ce petit livre de combat, les auteurs cherchent à renouveler la sociologie critique de l'éducation en inscrivant les mutations de l'institution scolaire et universitaire dans celles du capitalisme contemporain. Ils entendent ainsi donner à tous ceux qui se sentent concernés par cette problématique éminemment politique les outils d'analyse pour construire une alternative convaincante et résolue.

Christian Laval, Francis Vergne, Pierre Clément et Guy Dreux sont enseignants et chercheurs. Ils sont membres de l'Institut de recherches de la FSU, où ils animent un séminaire public sur « Les politiques néolibérales et l'action syndicale ». Ils ont publié plusieurs ouvrages sur les questions d'éducation.



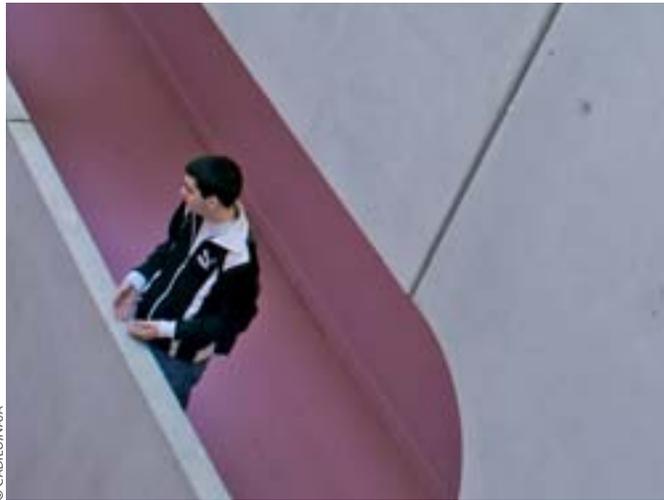
ISBN 978-2-7071-6948-8 – 18 €

Médecine scolaire

La Cour des comptes a épinglé la politique de médecine scolaire dans son étude présentée à l'Assemblée nationale le 6 octobre. L'étude souligne une multiplication des tâches des médecins et des infirmiers de l'éducation nationale, sans véritable pilotage (« les textes énoncent de multiples tâches sans déterminer de priorités »), la valorisation insuffisante des activités assurées alors que les personnels aspirent à plus de reconnaissance, des évaluations lacunaires et peu fiables, une vraie crise de recrutement des médecins scolaires du fait de la faible attractivité de leur salaire (1 700 euros par mois en début de carrière). La Cour recommande de faire de la médecine scolaire une véritable politique publique, cohérente et bien pilotée. Chiche !

> MAL ÊTRE AU TRAVAIL

Journée banalisée



© CADIEUNAJA

Le drame de Béziers, fortement médiatisé par sa violence et le lieu où il s'est produit, n'est malheureusement pas le premier dans l'éducation nationale, tous personnels confondus : enseignants, administratifs, TOS...

Les facteurs du mal-être au travail des enseignants commencent à être bien cernés : la contradiction entre l'aspiration à la réussite des élèves et la difficulté à réaliser ce « bon travail », les injonctions à répétition, parfois contradictoires, les réformes agressives et non concertées qui malmènent les identités professionnelles, dénaturent le sens du métier. Pour tous les personnels, l'intensification du travail est une réalité et le nouveau management peut affecter les individus, quel que soit leur poste. S'y ajoute la RGPP qui aggrave les

conditions d'exercice, une moindre considération et reconnaissance dans la société traduite aussi par des salaires insuffisants au regard des qualifications.

Il n'est en aucun cas acceptable que ces drames soient renvoyés à l'éventuelle responsabilité ou la supposée fragilité des individus. Il faut en effet le rappeler : l'État employeur est bien le responsable de la santé et la sécurité de ses

agents ; responsable dans sa politique, mais aussi responsable dans sa faiblesse à faire appliquer le droit, dans son incapacité et ses tergiversations anciennes à recruter les médecins de prévention, à investir sur le fond les instances de la santé et la sécurité. Pressé d'appliquer les nouvelles techniques de la Gestion des ressources humaines, il a « oublié » de s'intéresser à la santé au travail.

Les syndicats du second degré de la FSU ont demandé au ministre que soit décidée dans les établissements une journée banalisée afin de débattre de l'organisation du travail. Une démarche qui doit marquer le début d'un processus d'appropriation de ces questions par les personnels, pour qu'ils reprennent la main sur leur travail.

ELIZABETH LABAYE

Rapport Jolion, masterisation : tout est à revoir !

Le rapport définitif sur « la masterisation de la formation des enseignants », remis par Jean-Michel Jolion aux deux ministres de l'éducation et de l'enseignement supérieur est sans appel : tout est à revoir. En effet, « cette réforme porte en elle des écueils qui ne pourront être levés par de simples ajustements » affirme M. Jolion qui déplore le fait « qu'aucun dispositif réel d'observation et de suivi n'a été mis en place ». Selon le rapport, « le système actuel met les étudiants en situation d'échec par accumulation de contraintes. » Les stages sont mal articulés avec le calendrier du master et leur gestion reste difficile et fragilisée par les contraintes budgétaires. Les concours sont totalement inadaptés et remis en cause, tant du point de vue de leurs contenus que de leur place. Quant à la recherche, elle manque encore de cadrage pour être articulée à la préparation au métier.

« Le modèle alternatif » proposé dans le rapport sur la base de 10 principes constitue une solide base de réflexion : place et contenu du concours, progressivité des stages « totalement intégrés dans le cursus », nouveau statut pour les IUFM qui restent « opérateur principal des formations conduisant au métier de la formation du premier degré », plan pluriannuel de recrutement sur cinq ans, « entrée progressive dans le métier, sur un an et non pas sur quelques jours ou semaines en début de la première année ».

Des progressions qui font reculer

Guéant contre les étudiants étrangers

La parution des programmes de 2008 s'était accompagnée de celle de progressions annuelles, servant de repères en français et en mathématiques. Le ministère en a présenté de nouvelles en EPS, langues vivantes, instruction civique et morale ainsi qu'en découverte du monde pour le cycle 2, et en histoire, géographie, sciences et technologie pour le cycle 3. Ces « repères » sont censés être une aide pour les enseignants et non une programmation obligatoire. Néanmoins ils s'inscrivent, de la même manière que la politique d'évaluations nationales, dans l'entreprise de cadrage et d'uniformisation que poursuit le ministère.

Reflète des programmes de 2008, ces progressions en portent les défauts : progressivité du « soit disant » simple au complexe, recours excessif aux leçons de mots, à la mémorisation et la trace écrite en lieu et place de la réflexion ou de l'expérimentation. Le point de vue des experts consultés rejoint celui du SNUipp. En langue vivante, les propositions ne privilégient pas les situations à même de permettre un apprentissage vivant et efficace : la communication est réduite à la répétition ; la découverte d'autres cultures et les activités de comparaison des langues sont oubliées. En géographie, les progressions sont centrées sur une France sans véritables liens avec le monde qui l'entoure. La conception basée sur une approche du proche au lointain, aboutira-t-elle à attendre le CM2 pour découvrir le planisphère et connaître océans et conti-

nents ? En histoire, Philippe Joutard, qui avait coordonné les programmes de 2002, livre un constat sans appel : « ces progressions se caractérisent par l'absence d'initiation des élèves à la réalité et à la complexité historique. ». Le pire est atteint avec le programme de CM1 dont la plus grande partie tourne autour de la religion avec l'appui d'une histoire de l'art instrumentalisée. En sciences et technologie, l'intervention des Académiciens des sciences en faveur de « la Main à la pâte » avait protégé les programmes de 2008 d'un retour des méthodes à l'ancienne. Las, aujourd'hui, l'insistance sur le vocabulaire, sur les acquis possibles en français et en mathématiques, le refus de précision sur l'approche progressive de l'attitude scientifique d'investigation, ne favorisent pas l'entrée dans les activités de recherche et de conception. Enfin, sans surprise après les déclarations du ministre à la rentrée, en instruction civique et morale, l'écriture au tableau noir de maximes morales et leur apprentissage par cœur signent à nouveau les concessions faites aux partisans de l'école d'antan. Le ministère avait l'occasion, à l'issue des travaux de la commission spécialisée et des propositions portées par le SNUipp, de réorienter ses propositions. Il ne l'a fait qu'à la marge. Le CSE s'est prononcé de manière particulièrement critique : seuls le MEDEF et le SNALC ont voté le texte... ce qui n'empêchera nullement le ministère de le mettre en application.

MARIANNE BABY

Depuis le 6 septembre dernier un décret d'application de la loi relative à l'immigration, l'intégration et la nationalité du 16 juin 2011, publié par le ministère de l'intérieur, prévoit un durcissement des conditions à remplir pour bénéficier d'un titre de séjour étudiant ou bien le renouveler. Les étudiants étrangers se voient désormais obligés d'être suffisamment fortunés pour ne pas être expulsés. Quant aux étudiants étrangers diplômés, ils se voient refuser l'autorisation de travailler en France, depuis l'application de la circulaire du 31 mai 2011 qui impose de réserver les emplois à la main-d'œuvre locale. Alors que la France est le 3^e pays d'accueil pour les études supérieures et que 40 % des doctorants ne sont pas français, l'amalgame « moins d'étrangers, moins de chômage » est inquiétant pour les étudiants étrangers comme pour les universités.

Indemnité ECLAIR

Une indemnité spécifique a été instituée par décret pour tous les personnels exerçant dans les ECLAIR. Sa part fixe se substitue à l'ISS ZEP (1 156 euros par an) et remplace l'IFIC pour les préfets des études. Dans les établissements déjà classés « sensibles », elle se substitue à la NBI de 30 points pour tous les personnels nommés à partir de cette rentrée (les anciens ont intérêt à opter pour le maintien de cette NBI qui compte pour le calcul de la retraite).

Une part modulable (jusqu'à 2400 euros) permet en outre de rémunérer des enseignants et/ou CPE assurant des activités « accessoires » en dehors de celles inscrites dans leur service ordinaire. Cette part modulable est répartie entre les personnels dans la limite de l'enveloppe déléguée par le recteur, mais selon le bon vouloir du chef d'établissement. Elle préfigure une rémunération au mérite en fonction de l'investissement constaté, ce qui est totalement inacceptable.

L'UMP en convention

Parmi les 30 propositions annoncées à l'issue de la convention de l'UMP sur l'éducation, figurent des mesures qui provoquent un véritable tollé dans la profession : redéfinition des « obligations de service » des enseignants via « un nouveau statut », mise en place d'une évaluation des enseignants par le chef d'établissement qui mesurerait leur « capacité à faire progresser les élèves », octroi d'un statut juridique aux écoles et à leurs directeurs pour permettre « une gestion pédagogique moderne et efficace », recrutement local des personnels par le chef d'établissement et, à terme, par le directeur d'école, désignation d'enseignants animateurs qui participent à l'évaluation de leurs collègues au sein de chaque discipline, allongement du temps de travail des personnels par la suppression de deux semaines de vacances, remise en cause du collège unique par une plus grande « personnalisation des parcours » à partir de 14 ans.

> ASSISTANTS DE SCOLARISATION

Bientôt, les ASCO

Lors de la conférence nationale du handicap qui s'est tenue en juin 2011, le recrutement de 2000 assistants de scolarisation (ASCO) a été annoncé



© RIVALDINAJA

Sous la double influence des rapports du sénateur Paul Blanc et du CNCPPH, le président de la république a annoncé la mise en place de 2000 Assistants de Scolarisation à la rentrée, dont le recrutement devra se poursuivre en 2012 et 2013, pour se substituer, à terme, aux contrats aidés et apporter une nouvelle forme d'accompagnement.

Ces personnels auront vocation à intervenir auprès de plusieurs jeunes en situation de handicap, un peu à la manière des auxiliaires de vie scolaire collectifs (AVS-CO). Ce dispositif correspond à une demande de

la plupart des acteurs de la scolarisation, qui souhaitent un système plus souple, évolutif, capable de répondre à des besoins ponctuels ou non, mais sans entrer dans un cadre horaire strict, ce qu'impose la réglementation actuelle. Le dispositif des auxiliaires de vie scolaire individuels (AVS-i) ne serait pour autant pas abandonné ; c'est la Commission des Droits et de l'Autonomie de la MDPH qui déterminerait, en fonction des besoins du jeune, le type d'accompagnement.

Cette année reste cependant une année de transition car la loi n'est pas modifiée et les MDPH ne peuvent notifier qu'un accompagnement individuel ; la mission de ces personnels reste donc inchangée.

Un chantier vient de s'engager pour mettre en place le nouveau dispositif pour la rentrée prochaine, avec la constitution d'un groupe de travail auquel participent des associations ainsi que la FSU, en tant que rapporteur de la commission « éducation scolarité » du CNCPPH. Les conclusions de ce groupe de travail sont attendues pour la fin de l'année 2011.

EMMANUEL GUICHARDAZ

Mineurs au garde à vous ?

Prétextant que le mineur délinquant de 2011 serait « plus violent » et « plus jeune » que celui de 1945, le président Sarkozy avait apporté publiquement son soutien à l'idée du député UMP Eric Ciotti d'offrir un « encadrement militaire pour les mineurs délinquants ». Les députés avaient adopté le 12 octobre (par 224 voix contre 152) sa proposition de loi consistant à proposer aux délinquants de plus de 16 ans un service citoyen d'une durée de 6 à 12 mois au sein d'un Epide (établissement public d'insertion de la défense dont la moitié des personnels sont d'anciens militaires) et ce, malgré le rejet inédit du texte par la commission de la Défense de l'Assemblée.

Opposés à une nouvelle modification de l'organisation de la justice pénale des mineurs sans concertation avec les magistrats et les professionnels, alors que des postes sont supprimés à la PJJ, et craignant une déstabilisation des Epide, qui ont déjà bien du mal à réinsérer les jeunes de 16 à 25 ans qu'ils accueillent dans le cadre du dispositif « Défense deuxième chance », la majorité de gauche du Sénat a rejeté le 25 octobre le texte sans en discuter les articles, en adoptant une motion préalable. Si la Commission mixte paritaire (7 sénateurs, 7 députés) ne parvient pas à établir une version commune aux deux Chambres, le texte reviendra devant le Parlement, avec le dernier mot pour l'Assemblée nationale.

Évaluations

Pour qui ?



© CADIEU/NAJA

L'évaluation des élèves est constitutive de l'acte pédagogique. Elle pose de variables questions à l'ensemble de la communauté éducative (objectifs visés, modalités retenues, utilisation et interprétation des résultats...).

**Dossier réalisé par
Marianne Baby, Monique Daune,
Emmanuel Guichardaz, Élisabeth Labaye,
Isabelle Sargeni-Chetaud.**

L'évaluation scolaire vise à mesurer le plus objectivement possible les acquis des élèves pour les faire progresser et rendre compte de leur niveau à leurs familles. Elle est aussi au cœur des processus d'orientation des jeunes sur l'ensemble de leur scolarité.

L'évaluation recouvre des formes différentes selon les objectifs et les modalités d'usage qu'on lui assigne : elle peut être sommative (pour faire un bilan du niveau atteint par l'élève) ou formative (pour mesurer et faire mesurer à l'élève ses progrès), diagnostique (pour apprécier en début de cycle le niveau des élèves et de la classe afin de construire un programme pédagogique adapté) ou certificative (pour attester ou non que le niveau de l'élève satisfait aux exigences requises pour obtenir le titre visé). De plus en plus, elle sert aussi à évaluer le sys-

tème éducatif lui-même, et à le piloter par les résultats.

Les notes occupent en France une place centrale : elles sont accompagnées d'observations (sur la copie) ou d'appréciations littérales (sur le bulletin ou le livret) auxquelles les élèves (voire les parents) n'accordent toutefois pas toujours suffisamment d'importance. À côté ou à la place des notes, est parfois utilisé un système de smileys ou de codes de couleurs différentes pour signaler ce qui est acquis, non acquis ou en cours d'acquisition.

À cela s'ajoute désormais l'évaluation du socle commun à travers un LPC (livret par compétences) dont l'imposition à l'école et au collège soulève de multiples problèmes.

Tous les systèmes éducatifs n'évaluent pas les élèves de la même manière : de la mesure bienveillante des progrès à la sélection à outrance, l'évaluation n'a pas le même sens. De nombreuses voix (appel de l'AFEV, de la FCPE) s'élèvent en France pour réclamer, à l'école primaire voire au collège, la suppression des notes, accusées d'être des machines à trier les élèves, de décourager les plus faibles au lieu de valoriser leurs acquis, d'accentuer l'échec scolaire... Avec l'appui des fédérations de parents d'élèves, André Antibi dénonce des notes assujetties à une « constante macabre » et milite pour une évaluation par « contrat de confiance ».

Des recherches convergentes ont par ailleurs mis en évidence de nombreux biais d'évaluation avec par ailleurs un effet classe mais aussi un effet établissement. Malgré leur conscience professionnelle et leur attachement à l'équité, les enseignants seraient inconsciemment influencés par de multiples facteurs (scolaires, sociaux, de genre...) et la notation ne permettrait pas de mesurer avec certitude la performance des élèves, même si les notes obtenues au cours de l'ensemble d'une scolarité reflètent in fine assez bien le niveau scolaire de chacun d'eux.

Comment évaluer les élèves de manière plus juste et rendre leur évaluation moins anxiogène ? Comment mieux valoriser leurs acquis ? Comment en faire un acte pédagogique au service des apprentissages et de la réussite scolaire ?

Quelle articulation avec l'orientation scolaire et l'obtention de diplômes ?

Des évaluations pour



© NETANGENAJA

« Ça va être coton, les évaluations en juin cette année », au 10 septembre l'expression d'un enseignant de CE1 a de quoi surprendre.

L'année vient à peine de commencer et ses élèves ne semblent pas particulièrement en difficulté... Mais cette réflexion illustre à quel point les évaluations institutionnelles, imposées aux enseignants, pèsent désormais sur le quotidien, notamment le livret personnel de compétences. Bilan des acquis en maternelle, PISA, évaluations CE1 et CM2, brevet, bac... Il n'est de semaine, ou presque, sans que les questions de mesures du niveau des élèves ne fassent la une des médias. La pression évaluative est une nouvelle

donne, quel que soit l'échelon du système éducatif. Devant la fougue ministérielle à développer des dispositifs d'évaluation certains ironisent sur le ministère de « l'évaluation nationale »... Evaluer, certes, mais les élèves apprennent quand ? se demandent enseignants et parents. Nul ne doute pourtant que la mesure des apprentissages soit nécessaire, tant pour l'élève qui se voit progresser, l'enseignant qui repère les difficultés, la famille préoccupée par la réussite de l'enfant... et même pour le pilotage du système éducatif tout

quoi faire ?

entier pour lequel des indicateurs fiables sont indispensables.

Au-delà des évaluations menées par les enseignants au fil des apprentissages, les enquêtes au plan national et international répondent à d'autres logiques. Elles visent essentiellement à renseigner sur le système, à permettre un pilotage par les résultats. Pourtant le très récent rapport du Haut conseil de l'éducation (HCE) juge les évaluations du primaire peu fiables et partielles, avec une confusion entre évaluations utiles dans la classe et celle destinée au pilotage du système éducatif, relevant aussi le hiatus entre programmes et socle. La rigueur des indicateurs n'est pas non plus garantie : pour les paliers 2 et 3 du socle, le « flou de l'institution » se traduit par « des pratiques variables »... Le HCE préconise d'y mettre fin, validant les critiques des enseignants eux-mêmes... Il propose de s'inspirer de dispositifs (pilotes par la Depp) sur échantillons et rappelle la nécessité d'une instance indépendante.

Le ministère tire des enseignements partiels et partiels des évaluations internationales. Il ne publie pas non plus l'ensemble des travaux menés par les statisticiens de l'éducation nationale, attendant, semble-t-il, de juger de leur éventuelle utilisation pour la communication du ministre.

Pourtant, la question de l'évaluation mérite vraiment d'être posée pour que enseignants, élèves, familles, et institution disposent d'outils pertinents. Au fil du temps, aux évaluations menées par chaque enseignant tout au long de l'année, aux étapes nationales du brevet et du bac, se sont ajoutées de multiples validations comme celles en langue étrangère et en TICE... sans que soient pensés le lien avec les contenus enseignés et l'accompagnement des enseignants. Pour faire progresser les élèves, les enseignants ont besoin de toute urgence de formations initiale et continue adaptées aux évolutions du métier et leur donnant des points d'appui solides. Alors, va-t-on enfin faire confiance aux enseignants et à leur professionnalisme et leur donner les outils, les moyens et les marges de manœuvre indispensables pour travailler et évaluer sereinement ?

Dès l'école maternelle ?

Un récent projet d'évaluations en grande section a fait scandale. Il visait à déterminer les élèves à « risques » voire « haut risque » dès novembre-décembre pour mettre en œuvre des activités d'entraînement systématique très formatées, pendant les heures d'aide personnalisée, avant l'entrée au CP. La mobilisation a amené le ministre à retirer les terminologies empruntées à l'épidémiologie et peu adaptées à la pédagogie. Il doit engager des discussions sur de nouveaux outils à mettre à disposition des enseignants. Ceux-ci savent observer leurs élèves et mesurer au quotidien progrès mais aussi obstacles aux apprentissages et fragilités de certains enfants. Ils n'attendent pas l'âge de 5 ans pour mettre en œuvre des activités qui développent et renforcent les compétences langagières, motrices, sociales... Mais l'école maternelle n'est pas l'école de la compétition et du tri. Les enfants doivent y avoir le



© CADIEUJAJA

temps d'apprendre à leur rythme, de ne pas être jugés sur leur niveau de maturité qui, évidemment, ne cesse de changer. À l'école maternelle, on apprend, donc on évalue aussi... mais dans la spécificité de la pédagogie propre à cet âge, dans le respect de la construction de ces enfants qui apprennent à devenir élèves.

Quand l'évaluation se fait certification...



© CADIEUJAJA

L'évaluation peut dans les processus d'apprentissage être formative ou sommative. Elle est aussi, et ce n'est pas un de ses moindres aspects, certificative, et à ce titre, partie prenante essentielle des titres et diplômes.

Intervenant en fin d'un cursus, elle a alors pour objectif de vérifier le niveau de connaissances et de compétences atteint par rapport à l'attendu (contenus de diplômes, référentiels...). À ce titre, elle est

présente dans les cursus scolaires dès la fin du collège (Diplôme national du Brevet) jusqu'à la fin de l'enseignement supérieur, ce qu'on connaît bien en général mais aussi dans le monde du travail (diplômes et qualifications professionnelles) ou la vie quotidienne (permis de conduire...). Sa fonction de bilan (voire de tremplin pour la suite) n'est alors pas contestée.

Dans le système scolaire, la certification n'est en général pas dissociée du processus de formation et de ses acteurs, une part plus ou moins importante de contrôle en cours de formation rentrant en ligne de compte dans l'obtention du diplôme. C'est aussi souvent le cas dans le cadre des métiers de la santé.

Le processus de certification est lui aussi interrogé : les examens, oraux et écrits, présentent des limites mais aussi des garanties notamment sur la valeur nationale d'un diplôme.

Historique des évaluations

Bonnes ou mauvaises notes, bons points, rang, prix d'excellence, concours... l'histoire de l'évaluation se confond avec celle du système éducatif, de ses finalités, des publics concernés.

C'est à partir du ^{xvi} siècle, quand les jésuites accueillent dans leurs collèges les jeunes gens de la bourgeoisie naissante, qu'apparaît le premier règlement scolaire (le *ratio studiorum*) qui va formaliser tout un système de mise en concurrence des élèves entre eux (récitations, compositions, « disputes », joutes d'éloquence...), dans le but de les départager et de les classer en groupes hiérarchisés, du plus fort au plus faible.

Si l'enseignement primaire, confié jusqu'au ^{xix} siècle aux paroisses, est relativement épargné par ce système, il marquera durablement l'enseignement secondaire et sera récupéré par l'Éducation Nationale.

Avec la massification de l'enseignement secondaire, l'évaluation des élèves va progressivement changer de sens. En effet, jusqu'au milieu du ^{xx} siècle, il apparaissait « dans l'ordre des choses » que tous les élèves ne réussissent pas à l'école (Ph. Perrenoud). Notes et contrôles ne faisaient que constater le niveau d'un élève. Avec l'accès de tous à l'enseignement secondaire, il s'agit, dès les premiers pas de la scolarité, de limiter l'échec, d'y remédier. L'évaluation devient alors plus « formative ».

En 1989 apparaissent les premières évaluations nationales à grande échelle (au CE2 et en 6^e), qui permettent à la fois d'effectuer un diagnostic de chaque élève pour mettre en œuvre des mesures de remédiation, et d'évaluer les performances du système lui-même, par comparaison avec des échantillons nationaux.

Les dernières évaluations imposées par le ministère marquent une rupture : présentées comme un bilan des acquis et non comme un outil au service des enseignants, elles portent en germe à nouveau le risque de classement, de sélection au détriment de la lutte contre l'échec scolaire.

Le grand bazar du LPC

Le SNES, le SNEP, le SNUEP et le SNUipp ont demandé en mai dernier au ministre de suspendre l'entrée en vigueur du Livret Personnel de Compétences (LPC).

Où est en effet l'intérêt pédagogique de valider les 46 et 110 items du socle pour les CE1 et les CM2 alors que les professeurs des écoles renseignent déjà les livrets scolaires s'appuyant sur les programmes ? Au collège, comment valider des items de natures disparates qui nient l'apport spécifique de chaque discipline et/ou renvoient à des compétences ou attitudes qui ne s'enseignent en tant que telles ? Comment déjouer une mascarade d'évaluation pour le brevet ? Au-delà de la surcharge de travail générée, les enseignants contestent la pertinence même d'un livret qui n'est pas de nature à rendre l'évaluation des élèves cohérente, simple et lisible pour tous. Ils contestent une évaluation incessante qui prend le pas sur les apprentissages et une « course à la croix » qui esquive les vraies questions relatives aux apprentissages.

Une « constante macabre »

Cette expression due à André Antibi (2003) recouvre un phénomène reconnu et problématique, y compris dans ce qu'on appelle les « bonnes » classes. Pour que leur évaluation soit crédible, les enseignants seraient tentés, plus ou moins inconsciemment, de mettre un certain pourcentage de mauvaises notes, quel que soit le devoir évalué. Un devoir trop bien réussi risquerait en effet d'être considéré comme ayant été trop facile. Tout se passe comme si la notation chiffrée traditionnelle devait servir surtout à classer les élèves, une proportion importante (la moitié dans certaines classes du second degré) devant se situer « naturellement » en dessous de la moyenne pour justifier de la crédibilité de l'exercice. La répartition des notes se fait donc, le plus souvent implicitement, sur une courbe de Gauss, quel que soit le niveau global de la classe. Cet aspect pervers de la notation contribue à créer une perte de confiance dans l'évaluation et perturbe élèves et enseignants.

En EPS, évaluer une performance scolaire, sportive ou artistique



Deux écueils sont à éviter dans le CCF¹ en EPS : Une évaluation saturée par des éléments non appris à l'école ; À l'opposé, une évaluation sans exigence d'efficacité, saturée par l'appréciation de l'attitude, la bonne volonté, la participation...

Depuis 2002, les fiches d'épreuves, détaillent dans la note sur 20, une partie « performance, efficacité », qui compte pour 60% au moins de la note, et d'autres « éléments complémentaires qui participent à l'atteinte des compétences ».

Les contenus d'épreuves sont spécifiques à chaque APSA : être efficace dans les arts du cirque, c'est différent de l'être en course de haies ; même chose pour les éléments qui contribuent à l'atteinte des compétences. Ils peuvent avoir trait à la connaissance de soi (régularité, prévision...), aux rôles sociaux dans l'équipe, à la gestion de l'épreuve (échauffement, récupération...), etc. Au final, il s'agit de savoir faire à un certain niveau d'expertise et de comprendre ce que l'on fait !

C'est bien l'évaluation d'une performance, dont la spécificité est d'être à la fois sportive (ou artistique) et scolaire.

1. CCF : Contrôle en Cours de Formation.

2. APSA : Activités Physiques, Sportives et Artistiques.

Un acte éducatif

Des classes sans notes

On n'en connaît pas le nombre exact mais des expériences de « classes sans notes » fleurissent ici ou là dans des collèges depuis quelques années, la plupart du temps circonscrites à une ou deux classes, souvent en 6^{ème} mais aussi parfois en 5^{ème} ou 4^{ème}. L'objectif affiché est généralement de lutter contre le décrochage et l'échec scolaires en valorisant davantage les progrès des élèves, de changer leur comportement en les rendant acteurs de leurs apprentissages, de mieux cibler les besoins de remédiation, de faire de la réussite le moteur de la motivation...

On manque de recul pour en tirer des enseignements fiables mais les bilans provisoires qu'en tirent les équipes volontaires sur le terrain sont contrastés. Si la suppression des notes diminue souvent l'anxiété des élèves et augmente leur « estime de soi », elle ne semble pas forcément renforcer leur motivation pour les apprentissages. La nécessité de remplir de multiples cases (« acquis », « non acquis » et « en cours d'acquisition ») est jugée chronophage par les enseignants sans que les parents y trouvent toujours leur compte.



© PICCOLIVINATA

Si l'acte d'évaluation génère trop souvent une situation d'anxiété, il n'est pas ou ne devrait pas être une sanction. L'évaluation doit être considérée comme l'un des éléments contribuant à la réussite de l'acte d'apprentissage en donnant des repères utiles à l'élève. Elle est donc un acte pédagogique qui n'est pas là pour figer les choses, et doit permettre à l'élève de s'améliorer : l'apprentissage est un mouvement et la note (quand note il y a, mais cela peut-être une appréciation) évalue les acquis d'aujourd'hui, celle de la veille étant donc vite dépassée. Évaluer suppose donc de s'inscrire dans la durée de son enseignement, suivant en cela la progression de l'élève, lui donnant les moyens de reconnaître ses erreurs, elles-mêmes sources de réussite, ce qui a souvent du mal à être perçu par les élèves. Si l'évaluation diagnostic consiste à repérer le niveau d'un élève, elle permet surtout de « comprendre l'élève dans son niveau, c'est-à-dire recueillir les informations qui permettront de repérer les blocages dans les échecs et les points d'appui dans les réussites et les échecs » (Philippe Meirieu). L'évaluation formative permettra quant à elle à l'enseignant de guider l'élève, de l'aider à corriger ses erreurs. L'évaluation n'est donc en aucun cas l'objectif mais l'outil, que ce soit pour le professeur comme pour l'élève. C'est sans doute en réfléchissant en ce sens qu'on peut dénouer l'angoisse de recevoir une note, et celle de la donner.

Et mon tout est une note !

La mise en place des procédures informatisées d'affectation des élèves représentait un progrès en termes d'objectivité lors de leur mise en place dans les années 80. Mais aujourd'hui, après la 3^{ème}, outre les résultats scolaires coefficientés selon les sections, les rectorats incitent à transformer en notes les évaluations, déjà fort contestables et totalement subjectives du comportement, des capacités, voire des qualités personnelles. Les élèves jugés autonomes, impliqués dans leurs projets, capables d'initiatives, persévérants se voient attribués des « bonus » leur permettant d'obtenir leurs premiers vœux.

Cette vision très normative vient redoubler la note de vie scolaire également prise en compte ! Ainsi sous une apparence d'objectivité le système peut-il expliquer à l'élève qu'il n'avait pas le profil pour avoir le droit de choisir son orientation ! Cette « passion évaluatrice »² qui se développe à tous les niveaux du système en prenant en compte d'autres éléments que les résultats scolaires introduit une discrimination bien plus pernicieuse car portant directement sur l'évaluation de la personnalité de l'enfant et de l'adolescent.

2. Roland Gori.

Finlande : une pratique pédagogique d'encouragement

La Finlande a une pratique différente de la nôtre. Basée sur l'encouragement, l'évaluation se fait d'abord sans notes pour les premières années d'enseignement.

ARSKURS 3 LÄSÅRSBETYG

	Utmärkt	God	Nöjning	Årets bästa prestation
Följer skolans och klassens regler	X			
Visar vänlighet mot andra	X			
Tar hand om sitt arbetsmaterial	X			
Gör sina uppgifter omerterat	X			
Är aktiv under lektionerna	X			
Koncentrerar sig på arbetet	X			
Utför hemuppgifter	X			
Har förmåga att samarbeta	X			
Ger kamraternas arbete	X			
Basfärdigheter				
Modersmål och litteratur	X			
Förmåga att lyssna	X			
Förmåga att uttrycka sig i tal	X			
Läring	X			
Rättsskrivning	X			
Fräskrivning	X			
Matematik	X			
Huvudräkning	X			
Mekanisk räkning	X			
Textuppgifter i matematik	X			
Enkla A1-språk/ modersmålskundskap	X			
Mundlig förmåga	X			
Skriftlig förmåga	X			
Färdigheter i				
Mjöl- och naturkunskap	X			
Religion/ävsåskådringskunskap	X			
Gymnastik	X			
Musik	X			
Bildkonst	X			
Slöjd	X			
Tilläggsuppgifter				

Nästa läsår börjar 16.8.2011 kl 09.00
 Datum 4.6.2011
 Klasslärare _____
 Vårdnadshavare _____
 Betyg enligt de grunder som Utvärderingsstyrelsen utfärdat 19.3.1990

Le bulletin de fin d'année est en trois parties, des compétences comportementales aux apprentissages.

En Finlande, l'évaluation se fait sans notes dans les premières années de l'enseignement obligatoire, qui va de 7 à 16 ans. Le passage d'une année à l'autre est automatique. Le certificat de fin d'enseignement obligatoire indique les compétences de l'élève dans chaque matière et c'est sur la base de ces constats que l'élève choisit une option au lycée et que ce lycée l'accueille.

Cependant, quelques notes peuvent être attribuées à partir de 11/12 ans – sous la pression des parents semble-t-il – avec un système de notation allant en gros de 4 à 8/10 (travail réussi à 8, 10 étant l'excel-

lence). Entre 4 et 6, suivi et remédiation sont mis en œuvre. Les notes sont généralement assez homogènes, car l'évaluation est globale. Ce type d'évaluation est pratiqué pendant l'enseignement dit « fondamental ». Au lycée, qui s'organise en modules, des compositions ont lieu tous les deux mois.

À la fin de la scolarité obligatoire, (16 ans pour la plupart des élèves car il n'y a quasiment aucun redoublement) : 55 % vont dans l'enseignement général de lycée, 35 % vont dans les lycées professionnels, 3 % suivent une dixième année complémentaire pour repasser le CEB (brevet), 7 %

quittent l'école et entrent en formation qualifiante, seul moyen d'accéder au marché de l'emploi.

Un bulletin en trois parties

Un exemple à travers le bulletin de fin d'année scolaire d'une élève de la 3^e classe (9/10 ans) d'une école suédoise d'Helsinki. La première partie évalue des compétences comportementales, d'« excellent » à « pourrait être amélioré », en différents items : « suit les règles de l'école et de la classe », « montre de la gentillesse envers les autres », « prend soin de son matériel de travail », « fait son travail avec soin », « est actif/ve pendant les cours », « se concentre sur le travail », « fait les devoirs », « a une capacité à collaborer », « laisse ses amis tranquilles pendant le travail »...

Une 2^e partie concerne les compétences de base en littérature (en langue maternelle qui peut être le suédois), en finnois et en mathématiques. Sont évaluées (d'excellent » à « pourrait être amélioré »), les capacités orales ou écrites, d'écoute, la lecture et la rédaction, le calcul mental et mécanique et les problèmes.

Une 3^e partie évalue les autres disciplines enseignées, d'excellent à « encore hésitant » et « montre de l'intérêt ». On y trouve les SVT et la musique, l'éducation physique et la peinture ou le travail du bois.

Il semble que les parents soient satisfaits du système tout en reconnaissant souhaiter des évaluations plus précises dans la fin du parcours obligatoire, en raison des choix d'orientation à faire à l'issue du cycle fondamental. Les enfants quant à eux... réclament des notes !

Au-delà de la méthode d'évaluation note/appréciation, ce qui semble faire consensus en Finlande est d'abord et avant tout une pratique pédagogique d'encouragement plutôt que de stigmatisation, de suivi des élèves en difficulté, et le non-redoublement.

Pierre Merle : « des mesures imprécises »

Les notes, en France, permettent-elles de mesurer les acquis réels des élèves ?

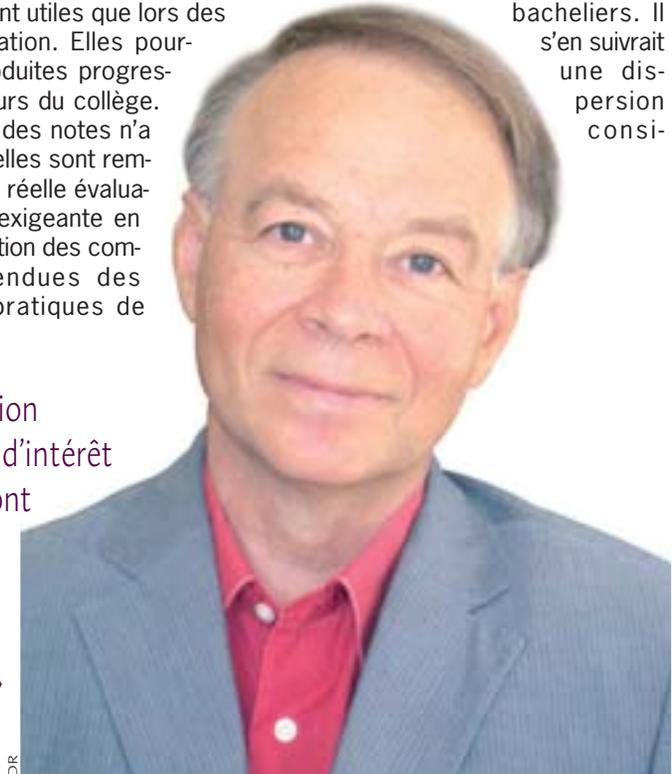
Des recherches menées depuis les années trente aboutissent de façon constante à montrer l'imprécision des notes. Une copie notée par plusieurs correcteurs fait l'objet de notes très différentes y compris en mathématiques. Les notes vont de 7 à 13, voire de 5 à 15. Des expériences de multicorrection ont consisté à introduire des informations sur les copies. Sur la copie A est indiqué, par exemple, que son auteur est un enfant de cadre alors que sur la copie B, il est indiqué que son rédacteur est un enfant d'ouvrier. Ces deux copies sont envoyées à une vingtaine de correcteurs. Parallèlement, ces deux copies sont envoyées à vingt autres correcteurs mais les informations relatives aux rédacteurs des copies sont inversées. Ces expériences montrent qu'il existe des « biais de notation », c'est-à-dire des erreurs systématiques de notation. Les élèves d'origine populaire, les redoublants et les garçons sont systématiquement moins bien notés que les élèves d'origine aisée, les élèves « à l'heure », et les filles. Les notes des professeurs sont aussi influencées par le niveau moyen des élèves de l'établissement et de la classe. Ces résultats de recherche montrent suffisamment que les notes sont des mesures imprécises des acquis des élèves.

Vos recherches vous amènent-elles à vous prononcer pour une éventuelle suppression des notes ?

Dans un nombre non négligeable d'écoles élémentaires, les notes ont déjà été délaissées au profit d'une évaluation par compétence. Lors des évaluations de fin de trimestre, chaque question, relative à une compétence donnée, fait l'objet d'une appréciation par couleur : rouge (compétence non acquise), orange (en cours d'acquisition), vert (acquis). La somme des rouges, orange et vert ne débouche pas sur une note finale mais, pour chaque élève, sur des compétences spécifiques à renforcer ou à revoir. En Finlande, les élèves ne

sont pas notés à l'école élémentaire. À 15 ans, ils sont parmi les élèves les plus compétents. Ce résultat montre assez que les notes et ce qui va avec - un classement des élèves et la désignation des faibles et des forts - ne sont pas indispensables tant que l'élève bénéficie d'une évaluation, c'est-à-dire de conseils personnalisés. Les notes ne sont utiles que lors des paliers d'orientation. Elles pourraient être introduites progressivement en cours du collège. La suppression des notes n'a d'intérêt que si elles sont remplacées par une réelle évaluation formative, exigeante en termes de définition des compétences attendues des élèves et de pratiques de remédiation.

« La suppression des notes n'a d'intérêt que si elles sont remplacées par une réelle évaluation formative... »



Pierre Merle, professeur de sociologie à l'IUFM de Bretagne, a notamment publié *Les notes. Secrets de fabrication*, PUF, 2007 ; *La démocratisation de l'enseignement*, La découverte, 2009.

Certains prônent le contrôle continu à la place des épreuves terminales au baccalauréat. Qu'en pensez-vous ?

Le bac actuel est une organisation complexe mais qui présente de nombreux avantages. Les épreuves anonymes suppriment les biais de notation (voir question 1). L'existence de plusieurs épreuves réduit les aléas de la notation. Le bac est ainsi un gage d'équité. Surtout, sa suppression, régulièrement envisagée, aurait des conséquences très négatives. D'une part, la notation des contrôles continus serait, tout au long de l'an-

née, une source de tensions entre élèves et professeurs. La suppression d'un bac anonyme amènerait aussi à un classement des bacs selon la réputation des lycées. L'absence d'un bac national entraînerait également la fin des annales qui constituent des repères sur ce qui est attendu des bacheliers. Il s'en suivrait une dispersion consi-

dérable du niveau des bacheliers. L'économie réalisée par l'État se traduirait par des coûts supplémentaires pour les universités qui finiraient par organiser une sélection à l'entrée. Il en est ainsi en Allemagne où les niveaux du bac sont très différents selon les Länder. Les étudiants devraient dès lors passer des sélections dans plusieurs universités et ils devront participer aux coûts de sélection. La suppression du bac actuel déboucherait progressivement vers un système plus coûteux pour les élèves, moins efficace et moins juste.

L'Économie sociale et solidaire :

Représentant près de 10 % de l'emploi salarié en France, l'économie sociale et solidaire joue un rôle pour soutenir l'emploi et la croissance dans une perspective d'utilité sociale.

L'économie sociale et solidaire regroupe des mutuelles, coopératives, associations et fondations exerçant une activité dans des champs très divers, mais que cimentent des valeurs communes, humanistes, dans une logique non lucrative ou peu lucrative. N'étant pas détenues par des actionnaires, l'objectif des entreprises de l'ESS n'est pas la rémunération du

l'ESS quel que soit leur statut. Elles démontrent ainsi, y compris pour celles qui sont très insérées dans l'économie de marché (notamment pour les activités bancaires ou assurantielles dommages et santé), qu'il y a d'autres buts pour entreprendre que le profit.

Un fonctionnement démocratique

La démocratie, fondée sur le principe un adhérent/une voix est l'un des fondements de l'ESS, et les élections constituent des moments importants qui rythment la vie de ces organismes. Force est pourtant de constater que l'abstention y est importante.

L'objet des élections n'est pas toujours clairement perçu par ceux dont on sollicite les suffrages, car l'objectif principal est de pérenniser l'organisation, ses fondements et ses valeurs, sans y importer de véritables débats. Du coup des listes de candidats cooptés sans identification particulière, et sans programme affichés sont proposées aux suffrages, les candidats non recrutés pouvant être perçus comme des trublions risquant de mettre en péril l'organisation !

La nécessité réelle d'un consensus pour gérer et rendre les services attendus, peut être alors un frein aux échanges et à l'envie de participer des adhérents. La démocratie peut donc apparaître comme formelle. De plus, la rareté des femmes dans les organismes de direction des organismes de l'ESS (ainsi, seules 3 femmes siègent au conseil d'administration de l'Esper, dont une seule de l'ESS, la FCPE). Il est clair que la féminisation des organismes de l'ESS est un enjeu des prochaines années, s'ils veulent être en phase avec la société et respecter les principes d'égalité auxquelles ils sont attachés.

Les assemblées générales sont peu fournies dans le cas où tous les adhérents peuvent y assister. Elles rassemblent les cadres et délégués des sociétaires dans les autres cas d'élections de représentants des adhérents et l'enjeu est alors leur information sur les décisions prises.

Comme le souligne Philippe Frémeaux, dans son livre « la nouvelle alternative », enquête sur l'économie sociale et solidaire, aux éditions les petits matins/alternatives économiques, pour autant, et malgré ces restrictions, c'est l'assemblée générale qui décide, et non les actionnaires. Cela se réalise dans un cadre réglementaire adapté et lié aux activités pratiquées, ce qui différencie la démocratie en économie sociale de celle de la société en général. Et tout cela a un sens : le bénévolat et le militantisme restent une marque de l'économie sociale et solidaire.

Une autre économie ?

L'ESS peut-elle représenter un autre choix ? Les trois quarts des emplois suscités par l'ESS le sont dans la santé, l'éducation, l'action sociale, les activités bancaires ou d'assurance. Elle est peu présente dans l'industrie si ce n'est au travers de quelques SCOPS¹.

De ce fait, cela paraît difficile de représenter une réelle alternative et d'autant que tous les organismes ne militent



L'économie sociale et solidaire regroupe des mutuelles, coopératives, associations, fondations...

capital, mais la satisfaction de besoins sociaux. Cet « idéal » traverse, quoiqu'inégalement les composantes de

Carte de visite de l'ESS

Le CEGES, Conseil des Entreprises, Employeurs et Groupements de l'Économie Sociale fédère les acteurs de l'économie sociale et solidaire, les représente dans le dialogue avec les pouvoirs publics et la société civile et promeut leur modèle. En tant que syndicat d'employeurs, il a obtenu 19 % des voix aux élections prud'homales de 2008, sans que leur représentativité soit pour l'instant reconnue. En 2010, l'économie sociale comptait 220 266 employeurs, 2 529 936 salariés. Si de nombreuses entreprises sont de petite taille, certaines dépassent 5 000 salariés, (la MAIF, la MGEN créées par des enseignants, la Caisse d'Épargne, la MACIF, la Croix-Rouge Française, l'Association des Paralysés de France...).

Les associations emploient 1 768 168 salariés ; 25 000 entreprises coopératives emploient près de 300 000 salariés.

La FNNM revendique 38 millions de sociétaires couverts en complémentaire santé et prévoyance, les mutuelles d'assurances (MAIF ou MACIF...) comptent 21,4 millions de sociétaires.

Le champ des associations est surtout celui de l'action sociale, de la santé, de l'éducation et des loisirs.

L'ESPER (L'Économie Sociale Partenaire de l'École de la République) regroupe les entreprises coopératives et mutualistes et associations de l'ESS créées et gérées par des enseignants aux côtés de 3 de leurs fédérations syndicales (FSU, UNSA-éducation, SGEN- CFDT). www.lesper.fr

une autre économie ?



© MIRA/NAJA

La démocratie, fondée sur le principe un adhérent/une voix est l'un des fondements de l'économie sociale solidaire.

pas ou insuffisamment en ce sens ; certaines des composantes ont pu dériver des valeurs de départ, devenant quasiment « comme les autres » (des mutuelles interprofessionnelles et récemment certaines coopératives bancaires, mais aussi des associations), se plaçant sur le terrain de leurs concurrents à but lucratif et fourbissant les mêmes armes.

Même les associations peuvent être tentées par la substitution offerte par les rétrécissements de l'action de l'État et au lieu de se battre pour élargir cette action, s'en partageraient volontiers les lambeaux.

Cependant, avec peu d'idéalisation, l'économie sociale et solidaire contribue à diffuser un autre modèle d'économie, et donc de société. Dans un monde en crise, livré aux marchés, il faut promouvoir une économie fondée sur des valeurs et en apporter les preuves. Dans la perspective d'un monde au développement plus soutenable, renforcer une économie donnant la primauté aux biens sociaux, à l'innovation aux services des personnes plutôt qu'à la course effrénée à la consommation jetable va dans le bon sens.

ELIZABETH LABAYE

1. SCOP : Société Coopérative Ouvrière de Production.

3 questions à

Dominique Thys : « Traduire les idées en actes »

Qu'est ce qui différencie un assureur de l'économie sociale d'un autre assureur ?

La différence est fondamentale. Un assureur mutualiste tel que la MAIF est d'abord un groupement d'hommes unis par un projet, un fonctionnement démocratique et des intérêts communs. Le sociétaire, au cœur de l'entreprise mutualiste, est à la fois entrepreneur et bénéficiaire, assureur et assuré. L'efficacité solidaire est au cœur du modèle. Les excédents dégagés ne visent que le développement pérenne de la structure et la satisfaction des besoins actuels et futurs des sociétaires. Ils n'ont pas d'autre finalité.

Cette différence trouve-t-elle toujours un écho dans un environnement si concurrentiel ?

La conception de l'assurance que défend la MAIF repose sur des valeurs et des principes d'organisation auxquels sont sensibles de plus en plus de nos concitoyens : l'intérêt collectif, la vision à long terme, la responsabilité, mais aussi la qualité des rapports humains, la confiance, la transparence. Face aux excès du capitalisme financier, l'identité et le savoir-faire mutualistes rappellent qu'il y a une alternative possible. Et montrent sa pertinence.

Les mutuelles ont donc de beaux jours devant elles ?

Nous pratiquons une gestion saine et prudente, qui porte ses fruits. La MAIF résiste bien à l'épreuve de la crise, la confiance des sociétaires n'est pas altérée. Cette fiabilité est primordiale, c'est elle qui assure notre



Dominique Thys
Vice-Président
de la MAIF

développement. Tous nos engagements s'opèrent dans ce même esprit de responsabilité. Je pense en particulier à nos nouvelles offres de placement, qui privilégient la finance solidaire, au service de causes sociales. Les mutuelles, oui, et l'économie sociale en général, ont des idées à faire entendre au bénéfice de tous. Assureur militant, la MAIF s'attelle à traduire toutes ces idées en actes.

Palestine, membre de l'Unesco

La conférence générale de l'Unesco a voté le 31 octobre pour l'admission en son sein de la Palestine. Le vote a été obtenu à une large majorité, avec 107 voix en faveur de l'admission, 14 voix contre et 52 abstentions. La Palestine devient ainsi le 195^e État membre à part entière de l'Unesco, sans pour autant appartenir aux Nations Unies. Chaque État membre de l'Unesco dispose d'une voix, quelle que soit sa taille et sa contribution budgétaire.



La France, l'Espagne, la Grèce et la quasi-totalité des pays arabes ont voté en faveur de l'adhésion des Palestiniens comme membres à part entière, tout comme les BRIC (Brésil, Chine, Inde et Russie). Les États-Unis, l'Allemagne et le Canada ont voté contre, tandis que Londres et Rome se sont abstenus. Ce vote représente une grande victoire diplomatique pour la Palestine mais l'opposition américaine a des conséquences pour l'Unesco. Après que l'ambassadeur d'Israël auprès de l'Unesco, Nimrod Barkan, a annoncé que l'État hébreu retirera sa contribution financière à l'organisation, les États-Unis ont décidé de retirer les 70 millions de dollars de leur contribution, soit 22 % du budget de l'Unesco, en vertu d'une législation des années Bush père. « *Il faudra couper des programmes, réajuster l'équilibre de notre budget. Mais ce n'est pas seulement un problème financier, c'est un problème qui concerne l'universalité de notre organisation* », affirmait, Irina Bokova, la directrice générale de l'organisation qui œuvre activement en faveur du droit des femmes et de la sauvegarde du patrimoine. La Palestine aimerait voir quelques-uns de ses sites inscrits au patrimoine mondial de l'humanité : la basilique de la nativité à Bethléem, le caveau des patriarches à Hébron, la ville de Jéricho...

Musique afghane pour une école



Un trio de musiciens de Kaboul vient en France pour une tournée exceptionnelle. Dans plusieurs villes de l'Ouest, en novembre, ils donneront des concerts de musique traditionnelle afin de récolter les fonds pour la construction d'une école (une classe coûte 2 000 euros). C'est dans le cadre du projet Darah Afghanistan, créé en 1980, qu'une 8^e école verra le jour dans la région de Darah. **Rens. et rés. : 06 68 20 58 69**

Un art éco-engagé

La Fête des lumières de Lyon 2011 et l'Année internationale de la forêt ont inspiré un spectacle événement, « Le Mythe de la Tête d'Or ». Ce conte moderne, manifeste éco-engagé, clôturera la dernière des quatre nuits féeriques de Lyon, dans le magnifique Parc de la Tête d'Or. 186 sculptures de résilles de fer illuminées par des Leds, dont 65 œuvres monumentales, guideront le 11 décembre les visiteurs dans une quête onirique vers la découverte d'un trésor... **fetesdeslumieres.lyon.fr**



La danse entre à Beaubourg

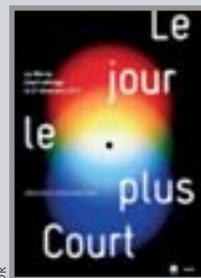
Avec Danser sa vie, le

Centre Pompidou renoue avec la tradition de ses grandes manifestations transdisciplinaires. Cette exposition sans précédent donne enfin à la danse sa place parmi les arts fondateurs de la modernité et du contemporain, en explorant ses liens avec les arts visuels, des années 1900 à aujourd'hui.

Du 23 novembre au 2 avril 2012.

Le plus court, première

Le 21 décembre, le cinéma fêtera le jour du solstice d'hiver et de la nuit la plus longue de l'année, en montrant quelques-uns des milliers de films courts, peu connus du grand public. La manifestation Le jour le plus court est ouverte à tous les cinéastes, professionnels et amateurs, et appelle



à mobiliser le plus de monde pour diffuser des films sur tous les écrans : télévisions, cinémas, sites web, écrans mobiles... mais aussi sur les murs des villes, des entreprises, des bars... **lejourlepluscourt.com**

Toulon en photos

À Toulon, l'Hôtel des Arts expose du 17 décembre au 22 janvier les photographies de sa collection d'art contemporain. L'occasion de découvrir trois œuvres monumentales de Massimo Vitali,

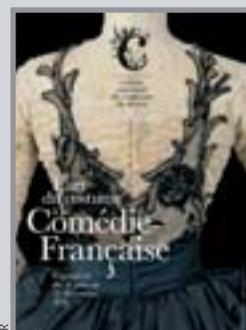
une trentaine de clichés de Lucien Hervé, cinq photographies poétiques et inquiétantes de Sarah Moon, deux étonnantes photographies de Carmen Calvo. Le corps peint chez les guerriers éthiopiens de Hans Silvester.



© HAMBURG, MKG

La Comédie Française en coulisses

À Paris, le Petit Palais expose jusqu'au 15 janvier le patrimoine artistique de la comédie française : portraits et bustes d'auteurs et d'acteurs, objets personnels, accessoires, maquettes... À Moulins, les plus emblématiques habits, costumes de scène et accessoires de la Maison font l'objet d'un parcours scénographié, des coulisses à la salle, au Centre national du costume de scène de Moulins, qui fête ses 50 ans. L'occasion d'admirer les créations des grands costumiers « maison » et celles des grands stylistes invités. Et de revivre, jusqu'au 31 décembre, les grandes heures des ateliers de la Comédie-Française.



DR

Une nouvelle météorite au musée

Essentielles à la compréhension des mécanismes du système solaire, les météorites sont devenues rares. On peut les voir au Musée d'histoire naturelle de Paris qui va accueillir une nouvelle pierre.

La dernière météorite recueillie en France a été trouvée en 2002 à Alby-sur-Chéran (Drôme). Autant dire l'émoi des scientifiques lorsque trois nouvelles trajectoires ont été observées cet été. À Draveil, dans l'Essonne, le fragment d'une météorite a percé le toit d'une maison dans la nuit du 12 au 13 juillet. Le 19 juillet, en Bretagne, la traînée lumineuse d'une météorite a été filmée par une caméra de vidéosurveillance. Une autre trajectoire a été détectée en Ariège. Depuis que leur importance scientifique a été reconnue en 1803, les modes de vie ont changé. ÉCLAIRAGE permanent, mode de vie citadin ont éloigné l'homme de leur observation. Le paysan qui découvrait une pierre inconnue dans son champ ou le passant intrigué au cours de sa promenade nocturne par une lueur perçant le ciel ont quasi disparu. Tout cela explique la rareté des trouvailles de météorites.

Mais que sont les météorites ? Qu'apprennent aux hommes ces pierres tombées du ciel ? Brigitte Zalda, enseignant chercheur, chargée de conservation de la collection nationale de météorites du Musée national d'histoire naturelle, explique leur importance. Les météorites conservées sont de deux sortes : celles qu'on a vu tomber et que l'on a ramassées tout de suite, les « chutes observées » et celles qu'on a trouvées après coup. Les météorites étant très sensibles aux phénomènes d'altération, les premières livrent davantage de secrets que les « trouvailles ». La météorite Draveil, trouvée en juillet dernier, est donc d'un grand intérêt scientifique, par sa rareté et parce que ses composants sont préservés. Actuellement exposée à l'Université de Paris X, elle rejoindra prochainement la galerie de minéralogie du Muséum national d'histoire naturelle en cours de rénovation. La collection du musée est, après Londres et les États-Unis, la troisième au monde en « chutes observées ».



Draveil est la dernière météorite à entrer dans la collection du musée d'histoire naturelle de Paris. Elle a été ramassée en juillet 2011.

la mémoire des pierres

Les météorites nous renvoient à l'époque lointaine de la formation du système solaire, quand la Terre fondait, et leur étude renseigne sur la nature interne des planètes. Ces roches extraordinaires sont dans leur grande majorité magnétiques car elles contiennent du métal, fer et nickel, mêlé aux silicates.

Une partie, les différenciées, proviennent d'astéroïdes qui, comme la Terre, ont fondu lors de leur formation et se sont modifiés dans leur composition (noyau, manteau, croûte basaltique). Les autres, dites chondrites ou primitives, sont issues d'astéroïdes qui n'ont pas fondu. Les plus nombreuses proviennent de l'astéroïde Vesta (observée depuis juillet par une sonde). Leur composition chimique globale est proche du matériau qui a servi à la formation du soleil, mis à part l'hydrogène et l'hélium que seul le

S'équiper pour détecter

En 1803, il a été décidé que les météorites seraient conservées pour être étudiées. Pendant tout le XIX^e siècle, 45 ont été trouvées, et seulement 8 au XX^e siècle. Or il en tombe entre 5 et 25 chaque année en France. On est loin du compte ! Brigitte Zalda estime qu'une centaine de caméras surveillées installées sur le territoire français suffiraient pour leur observation. L'idéal serait de s'appuyer sur les sociétés d'astronomie. Des accords sont en cours. À l'échelle des départements, les associations de naturalistes seraient aussi d'excellents relais. Dans les pays à l'Est de l'Europe, de nombreuses caméras d'observation des météorites sont déjà installées, donnant de bons résultats.

soleil a conservé. Ce sont des fossiles des premiers moments du système solaire. Le musée d'histoire naturelle de Paris abrite un morceau très rare de ce type de météorite, dont il n'existe que neuf dans le monde. C'est la météorite d'Orgueil (14 kg). Composition de référence du système solaire, elle est bien sûr très demandée par les scientifiques du monde entier.

En 1806, une autre météorite de ce type est tombée à Alès mais comme personne n'a cherché à en récupérer les fragments, il ne reste que 20 gr des 6 kg de départ. Le reste a disparu. D'où l'importance de les détecter. Car ces pierres sont loin d'avoir livré tous leurs secrets.

Où les voir en France ?

À l'école des Mines ; aux musées d'histoire naturelle de Troie, de Nantes, de Strasbourg ; au Musée vert du Mans ; à l'ENS de Lyon, à Paris VI.

Le musée de la météorite à Rochechouard a été conçu pour se souvenir qu'à cet endroit, il y a plus de deux millions d'années, une pierre de grande taille a creusé un cratère d'impact de 20 km de diamètre et de 60 mètres de profondeur en se pulvérisant.



L'opéra sur écrans (petit

Cet été sur France 3, deux millions de téléspectateurs ont regardé *Aïda*, l'opéra de Verdi retransmis en direct des Chorégies d'Orange. L'art lyrique gagne ainsi le prime-time... et les cinémas.

En raison du prix des places mais aussi parce que l'art lyrique en France ne sait pas s'adresser au grand public, l'opéra est resté réservé à une élite. La retransmission à la télévision lui offre aujourd'hui la possibilité d'agrandir et de diversifier son public. Un double avantage pour la télévision publique qui se trouve en mal d'émissions culturelles de qualité.

dant au souhait du téléspectateur de se divertir » confirme Monique Renaud, responsable de ces questions à France Télévisions.

D'autres accords ont suivi, notamment avec les Chorégies d'Orange ou le festival d'Aix-en-Provence. Arte, en particulier Arte Live web, diffuse quotidiennement le programme du festival provençal. La chaîne franco-allemande assure une à deux captations par an depuis l'Opéra de Paris.

transmission télévisée, très attendue, a divertie seulement 730 000 spectateurs, ces chiffres restent bien au-delà du public que peut espérer une salle de spectacle. Pour France Télévisions, dont le budget n'est pas celui du cinéma, chaque captation est onéreuse : neuf à dix cameramen expérimentés et des tractations avec une dizaine de réalisateurs en sont l'avant-goût.



Danse et opéra sont diffusés en direct dans les salles de cinéma.

C'est dire tout l'intérêt de l'accord-cadre passé, il y a dix ans, entre l'Opéra de Paris et France Télévisions. Il permet l'enregistrement annuel de six opéras et ballets pour une diffusion en direct ou en différé. « Nous essayons de sélectionner un niveau acceptable de création tout en répon-

Un audimat inattendu

Et l'audience est au rendez-vous au-dessus des espérances. *Aïda* a été vue cet été en direct d'Orange par deux millions de téléspectateurs sur France 3 ! Devant ce succès, les hésitations ne sont plus de mise et les chaînes programment à tout va l'opéra. Pour cette saison, France Télévisions a dans ses cartons quelques spectacles d'exception comme *La Clémence de Titus*, encore en montage, ou du théâtre avec *Andromaque*, pièce jouée en juin au théâtre antique d'Orange par la Comédie Française. Les caméras de France 3 région sont elles aussi à l'œuvre. Après *Così fan tutte* de Mozart, enregistré à l'Opéra de Lyon cet été, elles étaient au théâtre de Caen où les Arts florissants ont donné vie à *la Didone de Cavalli*, les 16 et 18 octobre. Et le 10 octobre, *Le Faust* donné à Bastille était en prime-time sur France 3. Si la re-

Une économie modifiée

Les droits d'auteur supplémentaires perçus par les artistes, chefs et musiciens pour les diffusions télévisées ont des répercussions économiques : « Nous sommes en train de renégocier l'accord audiovisuel avec les artistes de l'Opéra de Paris. L'idée est de trouver un cadre qui permette de verser aux artistes des droits plus modérés en échange du développement des captations. Ce qui, au final, leur rapporterait davantage » expliquait Christophe Tardieu, DGA de l'Opéra de Paris, récemment dans *Le Point*.

Les chaînes cherchent-elles la différenciation dans leurs choix ? : « en mars 2011, *Nabucco* a été donné par Riccardo Muti à Rome qui célébrait les 150 ans de l'unité italienne. C'était la première venue d'Arte à Rome. Ce qui a primé dans le choix de coproduire cet opéra, très souvent joué, c'est son contexte historique exceptionnel » explique Clémence Fléchar, d'Arte.

Ciné... opéra

Le grand écran s'y met aussi. Suivant l'exemple du Metropolitan opéra de New-York (MeT), l'Opéra national de Paris s'est lancé dans la retransmission de ses spectacles au cinéma. *Le Faust*, donné à Bastille le 10 octobre sur France 3, était diffusé en direct dans les salles de cinéma de France. Le producteur de l'opéra, François Roussillon, a su convaincre MK2 et les cinémas indépendants de France et

La danse aussi

Les cinémas Gaumont et Pathé de France ont lancé leur saison lyrique 2011-2012, le dimanche 9 octobre, avec le ballet « *Esmeralda* », en direct du Théâtre Bolchoï de Moscou. Le ballet a été filmé en haute définition par dix caméras et avec un son en 5.1. Le public des cinémas a pu voir en bonus les interviews des artistes et les images des coulisses, offrant un nouveau regard sur l'envers du décor. Cinq autres ballets du Bolchoï sui-

vront au fil de l'année : *La belle au bois dormant* de Tchaïkovski, dans une nouvelle version chorégraphique de Yuri Grigorovich, le 20 novembre ; une rediffusion de *Casse-Noisette* est prévue le 18 décembre. Suivront *le Corsaire d'Adolphe Adam*, *Le Clair ruisseau de Chostakovitch* et *Raymonda d'Alexandre Glazounov*.



et grand)

L'opéra Aïda a été vu cet été en direct d'Orange par deux millions de téléspectateurs sur France 3.

© PHILIPPE GRAUMELLE

d'Europe. Deux autres retransmissions sont programmées dans les salles obscures : La Source de Delibes et Minkus le 4 novembre et Roméo Juliette de Berlioz le 15 mai 2012.

De telles retransmissions en direct nécessitent des salles numérisées. Le réseau Gaumont-Pathé, qui a équipé ses salles, diffuse depuis trois ans les opéras du Met. En 2010, les neuf opéras retransmis dans 80 salles ont été vus par 143 000 mélomanes. Pour 2011/2012, onze séances « live in HD » sont à l'affiche, au tarif de 27 euros. Avec, en novembre, Anna Bolena de Donizetti le 15 puis Don Giovanni de Mozart le 29.

UGC s'est lancé le dernier dans cette politique de retransmission en numérique des grandes scènes d'Europe, pour une séance à 28 euros. Six salles du circuit (soit au total 7 000 places) proposeront un opéra par mois, le jeudi soir. Le directeur musical de l'opération est Alain Duault. Ce spécialiste de la musique classique sur France 3 revendique « de faire découvrir petit à petit l'intégralité de l'univers de l'opéra tel qu'il se donne sur les différentes scènes lyriques du monde » et « d'aider le public à décrypter » les œuvres grâce à un petit film présenté en début de séance et à l'entracte. La formule semble plaire : les 16 salles UGC, où l'opéra Roméo et Juliette, est programmé en mai 2012 affichent déjà complet !

VÉRONIQUE GIRAUD

3 questions à Monique Renaud : « Le spectacle vivant entre dans le foyer »

Comment expliquez-vous le retour en grâce des arts vivants à la télévision ?

La télévision est un outil, un support de divertissement, de découverte et de partage. Le spectacle vivant peut donner à voir l'émotion, qu'elle concerne le grand répertoire ou des œuvres très populaires.

La diffusion du spectacle vivant est le programme qui met en relation immédiate le téléspectateur avec un ou ses interprètes – le direct apporte une dimension de l'instant, de participation à un événement qui se passe ici et maintenant.

Comptez-vous conquérir un public peu habitué à fréquenter les salles ?

Comment intéresser, divertir, contenter un public de plus en plus envahi par des émissions polluantes type télé-réalité, où tout est plus ou moins fabriqué, avec une captation qui reflète seulement, mais c'est beaucoup,

le travail d'auteurs, compositeurs, acteurs, metteurs en scène, directeurs de théâtre, comédiens, chanteurs, qui prennent des risques en interprétant des œuvres « à nu », sans trucage et souvent sans filet. Pour les raisons citées, France Télévisions remplit pleinement sa mission de service public : la culture au service de tous. Ni élitiste ni dégradante, là réside le challenge, la culture doit aussi être le reflet d'une époque. Le spectacle vivant entre dans le foyer de chaque téléspectateur. Notre unité tient à relever le défi. C'est notre mission et nous sommes fiers d'y répondre avec nos moyens... !

Quel est l'intérêt pour France Télévisions ?

France Télévisions est présente sur toutes les scènes qui font la richesse du patrimoine culturel au sens large. Les scènes internationales ou plus confidentielles, les événements, les festivals, les



Monique Renaud, directrice adjointe de l'unité culture et spectacles vivants de France Télévisions.

manifestations telles Les Victoires de la musique, la cérémonie des Molière. C'est un hommage à tous nos artistes, qui sont au cœur de la création. C'est aussi un message fort aux téléspectateurs qui peuvent participer de ce fait à la vie culturelle, française et européenne, et transmettre une idée de la culture. La télévision doit être un passeur, je me sens passeur.

Alexis Jenni, professeur dans un lycée de Lyon, est le lauréat du Prix Goncourt 2011 pour son premier roman *L'art français de la Guerre*.

Votre ouvrage aborde l'histoire des conflits en France au xx^e siècle, comment se sort-on d'un sujet aussi vaste ?

Sincèrement, je n'en sais rien. C'est un sujet qui m'intéressait de façon vague : le fait que des gens aient vécu des choses extraordinaires qui se sont terminées violemment. Dans cette affaire, j'étais avant tout guidé par ma curiosité de comprendre ce que des gens ont vécu d'extraordinaire et de violent dans une époque qui m'est proche. Je me suis demandé quelles sont ces aventures qu'ils ont poursuivies, j'étais sensible au fait que je suis contemporain de ces gens. J'ai presque cinquante ans, mais quand j'étais enfant j'ai ignoré ces choses.

Vous vouliez donc faire un récit de cette histoire ?

J'ai le sentiment que cette histoire n'est pas très bien racontée. Parce qu'on ne sait pas bien la raconter. Elle est tellement violente et discutable... Il y a un affrontement des mémoires. Pour l'Algérie, par exemple, il y a la mémoire des appelés, celle des pieds-noirs, celle des Algériens... Toutes ces mémoires sont incompatibles les unes avec les autres. Comme s'il y avait une impossibilité d'écrire une histoire qui les synthétiserait toutes. C'est cette histoire que j'ai voulu écrire, parce que je ne la trouvais pas. Je pense que le roman peut faire cela. Par définition, le livre est de l'ordre du récit. Et ce qui manque dans cette histoire c'est justement du récit. Les choses qui ont été écrites sur cette histoire sont ponctuelles. Je ne pense pas qu'il existe un roman qui embrasse l'histoire de 1940 à 1962 à travers les gens qui ont participé à tout. Par contre, il y a plein de petits morceaux qui prennent part pour l'un ou



© HÉLIE GALLIMARD

l'autre parti. J'ai l'espoir d'embrasser plus de choses. Mon idée, c'est de raconter en sortant de l'affrontement des mémoires.

Votre style s'apparente au roman d'aventure, pourquoi ce choix ?

Ce choix c'est un plaisir d'écrivain. Si ça me fait plaisir, ça peut faire plaisir. Mon métier de prof me l'a enseigné. C'est aussi un choix littéraire, celui du roman romanesque. Pour moi, le roman romanesque absolu c'est Alexandre Dumas. C'est bien mieux que Balzac. Dumas a écrit un roman de genre mais avec une rythmique, une précision, une cavalcade de mots. Il a une écriture simple, sèche, qui me passionne. Balzac est passionnant sur un plan sociologique mais il est lourd. Bien que mon livre fasse plus de 600 pages, je ne me suis jamais lassé. Je suis passé d'un mode d'écriture à un autre, d'un univers à un autre. Cette alternance n'a pas érodé mon élan.

« Vingt ans après »

Premier roman publié et prix Goncourt. Depuis combien de temps écrivez-vous ?

Depuis vingt ans. C'est-à-dire qu'il y a vingt ans, je me suis dit que mon goût de l'écriture nécessitait que je fasse quelque chose sérieusement. Ce que j'ai écrit pendant vingt ans a été un long apprentissage. Je ne dis pas que cela été facile de voir mes manuscrits refusés mais, en regard de ce que j'ai écrit, si j'avais été éditeur, je ne me serais pas publié.

Vous ne regrettez pas d'avoir été édité plus tôt ?

J'aurais adoré être capable d'écrire comme maintenant à trente ans. Je suis un peu lent, tant pis ! J'ai mis cinq ans pour écrire « *L'art de la guerre en France* », il y a eu un gros travail d'apprentissage de l'écriture. La recherche de documentation n'est guidée que par l'écriture. Aujourd'hui, j'arrive à écrire ce que j'ai envie d'écrire. C'est comme si j'avais appris pendant longtemps le piano et que je parvenais à jouer avec habileté. Avec l'écriture, j'ai acquis une habileté. Cette habileté doit être au service de la création. J'espère y être parvenu.

Y aura-t-il un second roman ?

Je vais continuer à écrire, c'est sûr. Pas forcément un roman. Peut-être quelque chose de plus léger, plus court. Il faudra que je voie ça avec mon éditeur.

PROPOS RECUEILLIS PAR
VÉRONIQUE GIRAUD

**Bien commencer,
bien s'installer :
votre banque est
à vos côtés !**



Vous avez fait le choix d'être enseignant pour préparer l'avenir des autres et vous voulez une banque respectueuse des valeurs qui sont les vôtres : solidarité, écoute, confiance...

Créée et gérée par des enseignants, la CASDEN vous donne la possibilité de réaliser vos projets dans les meilleures conditions. Conçues pour les jeunes professeurs et les étudiants en Master MEF (Métiers de l'Enseignement et de la Formation), ces offres vous sont exclusivement réservées. **Pour plus d'informations : www.casden.fr**



La CASDEN accompagne les jeunes professeurs dans leur première année d'exercice et met gratuitement à leur disposition, avec ses partenaires *Le Monde* et *Rue des écoles*, des outils et des ressources pédagogiques.

Pour rejoindre la communauté des nouveaux enseignants, **connectez-vous sur la page Facebook «Jeunes Profs».**



le salon européen de l'éducation

un événement de la Ligue de l'enseignement

LE PLUS GRAND SALON
PROFESSIONNEL DE L'ÉDUCATION

AVEC

Educat'ec
Educative
le salon professionnel de l'éducation

la Cité de l'éducation



LE PLUS GRAND SALON
DE L'ORIENTATION DES JEUNES

AVEC



LE SALON DE L'ORIENTATION
onisep

l'aventure des métiers

SALON DE l'Étudiant
trouver son métier et son orientation



Avec le soutien
du ministère de l'éducation
nationale, de la jeunesse
et de la vie associative
et du ministère
de l'enseignement supérieur
et de la recherche

ENTRÉE
GRATUITE
POUR TOUS

DU JEUDI 24 AU DIMANCHE 27 NOVEMBRE 2011
9H30-18H00 PARIS EXPO PORTE DE VERSAILLES
www.salon-education.com

PARTENAIRES

